

# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX

Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille - ISSN 1010-8742

### ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 <sup>er</sup> Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle .....	71,00 €
avec la propriété industrielle .....	115,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle .....	84,00 €
avec la propriété industrielle .....	137,00 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle .....	102,00 €
avec la propriété industrielle .....	166,00 €
Annexe de la "Propriété industrielle", seule.....	54,00 €

### INSERTIONS LEGALES

la ligne hors taxes :	
Greffé Général - Parquet Général, Associations (constitutions, modifications, dissolutions) .....	7,90 €
Gérançes libres, locations gérançes.....	8,40 €
Commerces (cessions, etc...).....	8,80 €
Sociétés (Statuts, convocations aux assemblées, avis financiers, etc...).....	9,15 €

### SOMMAIRE

#### DÉCISION SOUVERAINE

Décision Souveraine en date du 13 novembre 2013 portant nomination des membres du Conseil Littéraire de l'Association dénommée « Fondation Prince Pierre de Monaco » (p. 2335).

#### ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 4.538 du 30 octobre 2013 portant promotion au grade de Lieutenant-Colonel de la Compagnie des Carabiniers de S.A.S. le Prince Souverain (p. 2335).

Ordonnance Souveraine n° 4.544 du 6 novembre 2013 déclarant d'utilité publique les travaux de construction d'un poste source d'énergie électrique (p. 2336).

Ordonnance Souveraine n° 4.565 du 13 novembre 2013 modifiant l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des praticiens hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée (p. 2337).

Ordonnance Souveraine n° 4.566 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Chef de Service à temps partiel au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service de Néphrologie-Hémodialyse) (p. 2339).

Ordonnance Souveraine n° 4.567 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Praticien Hospitalier, Chef de Service adjoint à temps partiel au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service de Néphrologie-Hémodialyse) (p. 2339).

Ordonnance Souveraine n° 4.568 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Praticien Hospitalier à mi-temps au Centre Hospitalier Princesse Grace (Département d'Imagerie Médicale) (p. 2340).

Ordonnance Souveraine n° 4.569 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Chef de Service au Centre Hospitalier Princesse Grace (Centre Rainier III) (p. 2340).

Ordonnance Souveraine n° 4.570 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Chef de Service adjoint au Centre Hospitalier Princesse Grace (Centre Rainier III) (p. 2341).

Ordonnance Souveraine n° 4.571 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Praticien Hospitalier au Centre Hospitalier Princesse Grace (Centre Rainier III) (p. 2341).

Ordonnance Souveraine n° 4.572 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Praticien Hospitalier, Médecin coordonnateur à mi-temps au Centre Hospitalier Princesse Grace (Résidence du Cap Fleuri) (p. 2342).

Ordonnance Souveraine n° 4.573 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Chef de Service adjoint au Centre Hospitalier Princesse Grace (Centre Rainier III) (p. 2343).

Ordonnance Souveraine n° 4.574 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Praticien Hospitalier au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Anesthésie Réanimation) (p. 2343).

Ordonnance Souveraine n° 4.575 du 14 novembre 2013 portant élévation dans l'Ordre de Saint-Charles (p. 2344).

Ordonnance Souveraine n° 4.576 du 14 novembre 2013 portant nominations ou promotions dans l'Ordre de Saint-Charles (p. 2344).

Ordonnance Souveraine n° 4.577 du 14 novembre 2013 portant nominations dans l'Ordre de Grimaldi (p. 2345).

Ordonnance Souveraine n° 4.578 du 15 novembre 2013 accordant la Médaille du Travail (p. 2345).

Ordonnance Souveraine n° 4.579 du 15 novembre 2013 accordant la Médaille d'Honneur (p. 2354).

Ordonnance Souveraine n° 4.580 du 15 novembre 2013 accordant la Médaille d'Honneur (p. 2365).

Ordonnance Souveraine n° 4.581 du 17 novembre 2013 décernant la Médaille de l'Education Physique et des Sports (p. 2366).

Ordonnance Souveraine n° 4.582 du 17 novembre 2013 portant promotions ou nominations dans l'Ordre de Saint-Charles (p. 2368).

Ordonnance Souveraine n° 4.583 du 17 novembre 2013 portant promotions ou nominations dans l'Ordre de Grimaldi (p. 2370).

Ordonnance Souveraine n° 4.584 du 18 novembre 2013 décernant la Médaille du Mérite National du Sang (p. 2371).

Ordonnance Souveraine n° 4.585 du 18 novembre 2013 décernant la Médaille de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque (p. 2372).

Ordonnance Souveraine n° 4.586 du 18 novembre 2013 portant promotions ou nominations dans l'Ordre du Mérite Culturel (p. 2374).

Ordonnance Souveraine n° 4.587 du 18 novembre 2013 accordant l'Agrafe des Services Exceptionnels (p. 2374).

Ordonnance Souveraine n° 4.588 du 18 novembre 2013 accordant la Médaille d'Honneur (p. 2375).

Ordonnance Souveraine n° 4.589 du 19 novembre 2013 accordant la Médaille d'Honneur (p. 2377).

Ordonnance Souveraine n° 4.590 du 19 novembre 2013 accordant la Médaille du Travail (p. 2378).

## ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2013-560 du 13 novembre 2013 déclarant insaisissables des biens culturels étrangers présentés dans le cadre d'une exposition intitulée « Richard Artschwager ! » (p. 2378).

Arrêté Ministériel n° 2013-562 du 14 novembre 2013 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme (p. 2379).

Arrêté Ministériel n° 2013-563 du 14 novembre 2013 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « REALSTONE S.A.M. », au capital de 300.000 € (p. 2380).

Arrêté Ministériel n° 2013-564 du 14 novembre 2013 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « SEALAND SHIPPING MONACO », au capital de 500.000 € (p. 2381).

Arrêté Ministériel n° 2013-565 du 14 novembre 2013 portant agrément de la compagnie d'assurance dénommée « SOGESSUR » (p. 2381).

Arrêté Ministériel n° 2013-566 du 14 novembre 2013 agréant un agent responsable du paiement des taxes de la compagnie d'assurance dénommée « SOGESSUR » (p. 2381).

Arrêté Ministériel n° 2013-567 du 14 novembre 2013 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Attaché au Service des Prestations Médicales de l'Etat (p. 2382).

Arrêté Ministériel n° 2013-568 du 14 novembre 2013 approuvant les statuts du Syndicat dénommé « Syndicat des Cadres des Activités Touristiques » (p. 2383).

Arrêté Ministériel n° 2013-569 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Praticien Hospitalier Associé au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Ophtalmologie) (p. 2383).

Arrêté Ministériel n° 2013-570 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Praticien Hospitalier Associé au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Hépto-Gastro-Entérologie) (p. 2384).

Arrêté Ministériel n° 2013-571 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Praticien Hospitalier Associé au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Urologie) (p. 2384).

Arrêté Ministériel n° 2013-572 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Praticien Hospitalier Associé au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Hépto-Gastro-Entérologie) (p. 2385).

*Arrêté Ministériel n° 2013-573 du 13 novembre 2013 plaçant un Praticien Hospitalier au Centre Hospitalier Princesse Grace, en position de disponibilité (p. 2385).*

*Arrêté Ministériel n° 2013-574 du 13 novembre 2013 plaçant un Praticien Hospitalier au Centre Hospitalier Princesse Grace en position de disponibilité (p. 2385).*

*Arrêté Ministériel n° 2013-575 du 13 novembre 2013 abrogeant l'arrêté ministériel n° 2012-740 du 20 décembre 2012 plaçant un Praticien Hospitalier à temps plein au Centre Hospitalier Princesse Grace, en position de disponibilité (p. 2386).*

*Arrêté Ministériel n° 2013-576 du 13 novembre 2013 modifiant l'arrêté ministériel n° 98-629 du 29 décembre 1998 réglementant les conditions de recrutement du personnel médical du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifié (p. 2386).*

---

#### ARRÊTÉS MUNICIPAUX

---

*Arrêté Municipal n° 2013-3400 du 11 novembre 2013 plaçant un fonctionnaire en position de disponibilité (p. 2387).*

*Arrêté Municipal n° 2013-3474 du 18 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs dans les fonctions de Maire (p. 2387).*

---

#### AVIS ET COMMUNIQUÉS

---

#### MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

*Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» (p. 2387).*

*Mise en vente de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» (p. 2388).*

---

#### DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat.

*Offres de location en application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1947 (p. 2388).*

---

#### DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

*Avis relatif à la création d'un office d'huissier de justice (p. 2389).*

---

#### INFORMATIONS (p. 2389).

---

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 2391 à 2402).

---



---

### DÉCISION SOUVERAINE

---

*Décision Souveraine en date du 13 novembre 2013 portant nomination des membres du Conseil Littéraire de l'Association dénommée « Fondation Prince Pierre de Monaco ».*

Par Décision Souveraine en date du 13 novembre 2013, S.A.S. le Prince Souverain a nommé sous la Présidence de S.A.R. la Princesse de Hanovre, les Membres du Conseil Littéraire de l'Association dénommée « Fondation Prince Pierre de Monaco » jusqu'au 19 janvier 2015 :

- M. Régis DEBRAY, en remplacement de M. Robert SABATIER ;

- M. Jean-Christophe RUFFIN, en remplacement de M. Pierre ROSENBERG.

---

### ORDONNANCES SOUVERAINES

---

*Ordonnance Souveraine n° 4.538 du 30 octobre 2013 portant promotion au grade de Lieutenant-Colonel de la Compagnie des Carabiniers de S.A.S. le Prince Souverain.*

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 8.017 du 1<sup>er</sup> juin 1984, modifiée, portant statut des militaires de la Force Publique ;

Vu Notre ordonnance n° 694 du 2 octobre 2006 portant nomination d'un Commandant à la Compagnie des Carabiniers de S.A.S. le Prince Souverain ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 25 octobre 2013 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Le Commandant Philippe REBAUDENGO, Chef de Corps de Notre Compagnie des Carabiniers, est promu au grade de Lieutenant-Colonel, à compter du 19 novembre 2013.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente octobre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.544 du 6 novembre 2013 déclarant d'utilité publique les travaux de construction d'un poste source d'énergie électrique.*

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 502 du 6 avril 1949 modifiée par la loi n° 586 du 2 décembre 1953 et la loi n° 1.010 du 18 novembre 1978 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu la loi n° 1.380 du 18 mai 2011 déclarant d'utilité publique les travaux de construction du 3<sup>ème</sup> poste source d'énergie électrique ;

Vu l'avis du Comité Consultatif pour la Construction en séance du 24 octobre 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 30 octobre 2013 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

Sont définitivement déclarés d'utilité publique les travaux prévus au projet dressé par le Service des Travaux Publics concernant la construction d'un

3<sup>ème</sup> poste source d'énergie électrique figuré sur le plan référencé T.P. 3POST-PLU-2.1.11 du 19 janvier 2011 dont une expédition demeure annexée à la présente ordonnance.

ART. 2.

Les terrains dont il y a lieu d'acquérir le tréfonds sont figurés sur les plans parcellaires et en coupes référencés :

- Plan d'emprise et coupe pour la villa « Du Royan » de 2010 ;

- Plan d'emprise et coupe pour la villa « Le Windsor B » du 20 juin 2013 ;

- Plan d'emprise et coupe pour la villa « Eugénie » du 20 juin 2013 ;

dont une expédition demeure annexée à la présente ordonnance : les emplacements des propriétés, les altimétries ainsi que les indications cadastrales, sont indiqués sur les plans.

Les noms des propriétés sont précisés sur un état également joint.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le six novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

Les plans peuvent être consultés à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité.

*Ordonnance Souveraine n° 4.565 du 13 novembre 2013 modifiant l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des praticiens hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 188 du 18 juillet 1934 relative aux fonctions publiques ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.055 du 8 décembre 1972 sur les conditions d'administration et de gestion administration et comptable des établissements publics, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 portant sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 7.928 du 6 mars 1984 portant statut du personnel médical et assimilé du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des praticiens hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2013 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

Le premier alinéa de l'article 2 de l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998, modifiée, susvisée, est ainsi modifié :

« A l'exception des médecins coordonnateurs mentionnés au chiffre 3.1 de l'article 4, les praticiens hospitaliers assurent les actes médicaux de diagnostic, de traitement, de soins d'urgence dispensés au Centre Hospitalier Princesse Grace. »

ART. 2.

Il est inséré un chiffre 3.1. à l'article 4 de l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998, modifiée, susvisée, ainsi rédigé :

« \* 3.1. Les praticiens hospitaliers, médecins-coordonnateurs, qui assurent au niveau médical une mission d'encadrement et d'organisation au sein des maisons de retraite du Centre Hospitalier Princesse Grace. »

ART. 3.

Dans le chapitre 1 du Titre 2 de l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998, modifiée, susvisée, il est inséré après la Section 3 une Section 3.1 intitulée « Modalités de recrutement des Médecins-Coordonnateurs » ainsi rédigée :

« ARTICLE 12-1.

Les praticiens hospitaliers, médecins-coordonnateurs, sont recrutés par voie de concours.

ARTICLE 12-2.

Le recrutement de ces praticiens est soumis aux modalités définies aux articles 5 à 10 de l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998, modifiée, susvisée.

Toutefois, le jury de concours mentionné au premier alinéa de l'article 8, inclut parmi les 6 membres désignés par le Ministre d'Etat, le Chef de service concerné par le recrutement du médecin-coordonnateur. »

ART. 4.

Il est inséré un troisième alinéa à l'article 16 de l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998, modifiée, susvisée, ainsi rédigé :

« Les médecins-coordonnateurs exercent leurs fonctions à mi-temps, sauf exceptions découlant des nécessités de service, définies par le Conseil d'administration de l'établissement et les autorisant à exercer leurs fonctions à temps plein. »

ART. 5.

Dans le Chapitre 2 du Titre 2 de l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998, modifiée,

susvisée, il est inséré, après la Section 1, une Section 1 bis intitulée « Dispositions ressortant de l'exercice des fonctions de médecin-coordonnateur » ainsi rédigée :

« ARTICLE 20-1.

Sous l'autorité confiée au Chef de Service, conformément à l'article 17 et l'autorité administrative du directeur de l'établissement, le médecin coordonnateur :

1°) Elabore, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins, s'intégrant dans le projet d'établissement, et coordonne et évalue sa mise en œuvre ;

2°) Donne un avis sur les admissions des personnes à accueillir en veillant notamment à la compatibilité de leur état de santé avec les capacités de soins de l'institution ;

3°) Organise la coordination des professionnels de santé salariés et libéraux exerçant dans l'établissement. A cet effet, il les réunit au moins une fois par an. Il informe le responsable de l'établissement des difficultés dont il a, le cas échéant, connaissance liées au dispositif de permanence des soins ;

4°) Evalue et valide l'état de dépendance des résidents ;

5°) Veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques, y compris en cas de risques sanitaires exceptionnels, formule toute recommandation utile dans ce domaine et contribue à l'évaluation de la qualité des soins ;

6°) Contribue auprès des professionnels de santé exerçant dans l'établissement à la bonne adaptation aux impératifs gériatriques des prescriptions de médicaments et des produits et prestations. A cette fin, il élabore une liste, par classes, des médicaments à utiliser préférentiellement, en collaboration avec les médecins traitants des résidents, et, le cas échéant, avec le pharmacien chargé de la gérance de la pharmacie à usage intérieur ou le pharmacien référent ;

7°) Contribue à la mise en œuvre d'une politique de formation et participe aux actions d'information des professionnels de santé exerçant dans l'établissement ;

8°) Elabore un dossier type de soins ;

9°) Etablit un rapport annuel d'activité médicale, retraçant notamment les modalités de prise en charge des soins et l'évolution de l'état de dépendance des résidents ;

10°) Donne un avis sur le contenu et participe à la mise en œuvre de la ou des conventions conclues entre l'établissement et les établissements de santé au titre de la continuité des soins ainsi que sur le contenu et la mise en place, dans l'établissement, d'une organisation adaptée en cas de risques exceptionnels ;

11°) Collabore à la mise en œuvre de réseaux gériologiques coordonnés, d'autres formes de coordination ;

12°) Réalise des prescriptions médicales en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux ainsi que lors de la survenue de risques exceptionnels ou collectifs nécessitant une organisation adaptée des soins. Les médecins traitants sont dans tous les cas informés des prescriptions réalisées. »

ART. 6.

L'article 30 de l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998, modifiée, susvisée, est modifié ainsi qu'il suit :

« Le déroulement de carrière des chefs de service, chefs de service adjoints, médecins-coordonnateurs et praticiens hospitaliers, est fixé par le Conseil d'Administration qui définit notamment les échelons de ces grades et les conditions d'évolution au sein des grilles indiciaires s'y rapportant. »

ART. 7.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
Le Secrétaire d'Etat :  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.566 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Chef de Service à temps partiel au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service de Néphrologie-Hémodialyse).*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 188 du 18 juillet 1934 sur les fonctions publiques ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu Notre ordonnance n° 4.055 du 20 novembre 2012 nommant un Chef de Service à temps partiel au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service de Néphrologie-Hémodialyse) ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, en date du 26 septembre 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2013 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

Le Docteur Christophe ROBINO est nommé Chef de Service à temps partiel, 70 %, au sein du Service de Néphrologie-Hémodialyse au Centre Hospitalier Princesse Grace, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013, pour une durée d'un an.

ART. 2.

Notre ordonnance n° 4.055 du 20 novembre 2012, susvisée, est abrogée.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.567 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Praticien Hospitalier, Chef de Service adjoint à temps partiel au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service de Néphrologie-Hémodialyse).*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 188 du 18 juillet 1934 sur les fonctions publiques ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu Notre ordonnance n° 4.056 du 20 novembre 2012 nommant un Praticien Hospitalier, Chef de Service adjoint à temps partiel au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service de Néphrologie-Hémodialyse) ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, en date du 26 septembre 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2013 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

## ARTICLE PREMIER.

Le Docteur Hacène GAÏD est nommé Praticien Hospitalier, Chef de Service adjoint à temps partiel, 70 %, au sein du Service de Néphrologie-Hémodialyse au Centre Hospitalier Princesse Grace, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013, pour une durée d'un an.

## ART. 2.

Notre ordonnance n° 4.056 du 20 novembre 2012, susvisée, est abrogée.

## ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.568 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Praticien Hospitalier à mi-temps au Centre Hospitalier Princesse Grace (Département d'Imagerie Médicale).*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 188 du 18 juillet 1934 sur les fonctions publiques ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, en date du 26 septembre 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2013 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Le Docteur Nicolas CROVETTO est nommé Praticien Hospitalier à mi-temps au Département d'Imagerie Médicale du Centre Hospitalier Princesse Grace.

Cette nomination prend effet à compter du 24 janvier 2013.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.569 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Chef de Service au Centre Hospitalier Princesse Grace (Centre Rainier III).*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 188 du 18 juillet 1934 sur les fonctions publiques ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;



Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, en date du 26 septembre 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2013 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Le Docteur Sylvie CHAILLOU-OPITZ est nommé Chef de Service au Centre Rainier III du Centre Hospitalier Princesse Grace.

Cette nomination prend effet à compter du 4 février 2013.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.570 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Chef de Service adjoint au Centre Hospitalier Princesse Grace (Centre Rainier III).*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 188 du 18 juillet 1934 sur les fonctions publiques ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, en date du 26 septembre 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2013 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Le Docteur Stéphanie ROTH est nommé Chef de Service adjoint au Centre Rainier III du Centre Hospitalier Princesse Grace.

Cette nomination prend effet à compter du 4 février 2013.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.571 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Praticien Hospitalier au Centre Hospitalier Princesse Grace (Centre Rainier III).*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 188 du 18 juillet 1934 sur les fonctions publiques ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, en date du 26 septembre 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2013 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Le Docteur Adrian ENICA est nommé Praticien Hospitalier au Centre Rainier III du Centre Hospitalier Princesse Grace.

Cette nomination prend effet à compter du 4 février 2013.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.572 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Praticien Hospitalier, Médecin coordonnateur à mi-temps au Centre Hospitalier Princesse Grace (Résidence du Cap Fleuri).*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 188 du 18 juillet 1934 sur les fonctions publiques ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, en date du 26 septembre 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2013 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Le Docteur Zuzana MINICONI est nommé Praticien Hospitalier, Médecin Coordonnateur à mi-temps à la Résidence du Cap Fleuri du Centre Hospitalier Princesse Grace.

Cette nomination prend effet à compter du 14 février 2013.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.573 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Chef de Service adjoint au Centre Hospitalier Princesse Grace (Centre Rainier III).*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 188 du 18 juillet 1934 sur les fonctions publiques ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, en date du 26 septembre 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2013 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Le Docteur David SZEKELY est nommé Chef de Service adjoint au Centre Rainier III du Centre Hospitalier Princesse Grace.

Cette nomination prend effet à compter du 4 mars 2013.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.574 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Praticien Hospitalier au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Anesthésie Réanimation).*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 188 du 18 juillet 1934 sur les fonctions publiques ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, en date du 26 septembre 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2013 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Le Docteur Jean-Philippe GUERIN est nommé Praticien Hospitalier dans le Service d'Anesthésie Réanimation du Centre Hospitalier Princesse Grace.

Cette nomination prend effet à compter du 21 mars 2013.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.575 du 14 novembre 2013 portant élévation dans l'Ordre de Saint-Charles.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 sur l'Ordre de Saint-Charles, modifiée ;

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 fixant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles, modifiée ;

Vu l'ordonnance n° 125 du 23 avril 1923 concernant les insignes de l'Ordre de Saint-Charles ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

S.E. M. François HOLLANDE, Président de la République française, est élevé à la dignité de Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatorze novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.576 du 14 novembre 2013 portant nominations ou promotions dans l'Ordre de Saint-Charles.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 sur l'Ordre de Saint-Charles, modifiée ;

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 fixant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles, modifiée ;

Vu l'ordonnance n° 125 du 23 avril 1923 concernant les insignes de l'Ordre de Saint-Charles ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont nommés et promus dans l'Ordre de Saint-Charles :

Au grade de Grand Officier :

- Mme Hélène CONWAY-MOURET, Ministre déléguée du Gouvernement de la République française, chargée des Français de l'étranger ;

- M. Thierry REPENTIN, Ministre délégué du Gouvernement de la République française, chargé des Affaires Européennes ;

Au grade de Commandeur :

- Mme Sylvie HUBAC, Directrice du Cabinet du Président de la République française ;

Au grade d'Officier :

- M. Pierre LEVY, Directeur de l'Union Européenne à l'administration centrale du Ministère des Affaires Etrangères de la République française ;

- M. Mathieu PEYRAUD, Conseiller G8-G20, enjeux globaux à la Présidence de la République française ;

- Mme Claudine RIPERT-LANDLER, Conseillère communication stratégie internationale à la Présidence de la République française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatorze novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.577 du 14 novembre 2013  
portant nominations dans l'Ordre de Grimaldi.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.028 du 18 novembre 1954 instituant l'Ordre des Grimaldi, modifiée par les ordonnances souveraines n° 2.283 du 19 juillet 1960 et n° 3.718 du 23 décembre 1966 ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont nommés dans l'Ordre de Grimaldi :

Au grade d'Officier :

- M. Nicolas HULOT, Envoyé spécial du Président de la République française pour la protection de la planète ;

- M. Laurent STEFANINI, Ambassadeur, Chef du Protocole au Ministère des Affaires Etrangères et Européennes de la République française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatorze novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.578 du 15 novembre 2013  
accordant la Médaille du Travail.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance n° 284 du 6 décembre 1924 instituant une Médaille du Travail ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

La Médaille du Travail en Argent est accordée à :

Mmes ANDRONACO Rose-Marie, épouse LIAUTAUD,

BALLAND Marcelle,

BALLESTRA Annick, épouse DANIEL,

BUSSAC Valérie, épouse REDOLFI,

CARRARA Véronique,

CHIESA Monique,

CICHOCKI Bernadette, épouse STRANGI,

DELL'AGLIO Virginia, épouse GIORDANO,

ESNAULT Edith, épouse PASTOR,

FEDERICO Maria-Rita, épouse FIORE,

FIORELLI Gabrielle, épouse ROSETTI,

GAGLIO Elena,

GAMBINI Carole, épouse BUFALI,

GAROSCIO Arlette, épouse PICCINI,

GAZO Anne,

GIRARDIN Lucie, épouse RAVA,

IACONA Paola,

IMBERT Marie-France,

LARIS Fabienne,

LAURIBE Martine,

MILLO Valérie, épouse BOUYSSSET,

MONTEPARDO Anna-Maria,

Mmes MORENO Isabel, épouse KARBOROSKI,  
MOSCHELLA Maria,  
PAPASIDERO Rosa, épouse CORSARO,  
PARENTE Chantal, épouse SAVARY,  
POHER Anne,  
PROFETA Pascale, épouse ALBERT,  
PROVENZANI Maria,  
REMBOWSKI Catherine, épouse BAIGUE,  
RICCI Annick, épouse THAON,  
SANCHEZ Marie-Laure, épouse BRENGOLA,  
SGRO Francesca, épouse MURZIO,  
SOLETY Denise,  
TROMBETTONI Corinne, épouse DAVID,  
ZACCABRI Solange.

Mlles BOFFA Patricia,  
LE BIHANNIC Christiane,  
MANERA Corinne,  
RINALDI Isabelle,  
THOMAS-BOURGNEUF Carole.

MM. AGARLA Philippe,  
ALBERT Alain,  
ALBIN François,  
ALVAREZ Paolo,  
AMBROSINI Claude,  
ANDRONACO Michel,  
ANGEL Jorge,  
ARACIL Roger,  
ARAMINI Gilles,  
ARDISSON Alain,  
BAAZIZ Mustapha,  
BABINI Jean,

MM. BARBERA Gilles,  
BARGES Jean-Paul,  
BAUDIN Jean-Marie,  
BOERI Marco,  
BONO Eric,  
BONTEMPO Luigi,  
BORLA Jacques,  
BOURGEOIS Jean-Pierre,  
BRACCO Stéphane,  
BROTONS Patrick,  
BRUNETTO Christian,  
CACCIOLA Giuseppe,  
CAMMI Gérald,  
CAPUCCI Mauro,  
CARACAUSI Pietro,  
CARILLI Christian,  
CASASOLA Gérald,  
CASTAN Yves,  
CELLARIO Pascal,  
CHARNI Mohamed,  
CHENAL Dominique,  
COLLIN Christian,  
CORRADI Rudolph,  
COULOMB Philip,  
DAGNINO Michel,  
D'ARCO Gaetano,  
DELORD Gilles,  
DELRIVO Jean-Paul,  
DELTA Jean-Pierre,  
DI GREGORIO Philippe,  
DI MAIO Antoine,

MM. DUPONCHELLE Daniel,  
FAURE Eric,  
FERRARI Yvan,  
FOUAB Abdelkrim,  
GABRIELE Jean-Claude,  
GALLIZZI Antonio,  
GERMAIN DE MONTAUZAN Eric,  
GHIONDA Didier,  
GIAMPAOLO Domenico,  
GIOVANNINI Michel,  
GIRONA Henri,  
GLASSER Dominique,  
GOSSELIN Jean-Marie,  
IDDAS Francis,  
IVANEZ Marcel,  
JACQUEMIN Christophe,  
JACQUET Jean-Marc,  
JOLIVET Michel,  
KEROB Bernard,  
LAPOMARDA Pierre,  
MALET Serge,  
MARCIANO Francesco,  
MENINI Daniel,  
MIGDAL Frédéric,  
MISTRETTA Stefano,  
MORABITO Francesco,  
N'GUYEN Van han,  
NOTO Emmanuel,  
OGERON Alain,  
ORRIGO Patrice,  
PEGUERO André,

MM. PELLETIER Jean-Claude,  
PELLISSIER Jean-Pierre,  
PERRONE Angelo,  
RECORD Marc,  
RENAUD Luc,  
SAVIGNI Marc,  
SCAVO Bruno,  
SCIONICO Serge,  
SELLIER Frédéric,  
STOEHR André,  
TANNA Mohamed,  
TERROSI Marc,  
TISSOT Eric,  
VARITTO Joël,  
VIETTI Dominique,  
ZEGHDAR Nourredine,  
ZOPPI Marc.

## ART. 2.

La Médaille du Travail en Bronze est accordée à :

Mmes ACCADIA Muriel, épouse DE MARTE,  
ADORANTE Giovanna, épouse LAINO,  
AKNIN Brigitte, épouse ARYAN,  
ALBENZIO Eva, épouse GANGEMI,  
ALMEIDE SEMPEIO Adélia, épouse SOUSA REGO,  
ALOIA Lina, épouse DE MARTINO,  
ARNAUD Sophie, épouse BONSIGNORE,  
ASSOULINE Patricia, épouse FAUTRIER,  
AUBRY Christine,  
BACCOUCHE Nadra, épouse DJEGHAM,  
BAGALA Karine, épouse MOLLO,

Mmes BAH Laouratou,  
BERTEN Stéphanie, épouse HANKINS,  
BIANCO Nancy,  
BONNET Isabelle,  
BOTTINO Sylvie, épouse CHAUVET,  
BOUFIASSA Yasmina,  
BRACCO Catherine, épouse BALLESTRA,  
BRUNI Michèle,  
BUGIADA Franca,  
CANARELLI Elisabeth, épouse BORFIGA,  
CARDINALE Maria,  
CARDOSO TEIXERA Susana, épouse  
FERNANDES DE CARVALHO,  
CHAMOND Carole, épouse MAJOR,  
CHAMPY Virginie, épouse ORENGO,  
COMITO Rosa, épouse LAPORTA,  
CORONEL Monique,  
CROS Sophie, épouse DRUSIANI,  
CSERCICS Sylvie, épouse BLAIN,  
DA SILVA Maria Alves, épouse RIBEIRO,  
DA SILVA REMENDINHO Alice, épouse  
VALENTIM,  
DAGNEAU Françoise, épouse PERRET,  
DEBAT Marie,  
DECOSSE Marie-Josée, épouse DUVOCELLE,  
DEMARIA Nathalie, épouse LAJOUX,  
DUBANCHET Dominique, épouse PLEYNET,  
EL BEZ Valérie, épouse ANFOSSI,  
ESTIOT Mylène, épouse AMAYENC,  
FARRUGGIO Francesca,  
FERNANDEZ Anna, épouse JORQUERA,  
FIGHIERA Etienne, épouse MICHEL YVES,

Mmes FILIPPI Andrea,  
FONTANA Catherine, épouse ZAGONI,  
FONTANA Emilie,  
FOUQUET Solange, épouse LEQUIO,  
GAYET Françoise,  
GELSO Mireille,  
GERMAN Doriane, épouse AUBERGIER,  
GHOGHO Karima, épouse AZAROU,  
GOMES MENDES Maria da Gracia, épouse  
ABREU PEIXOTO,  
HABERKORN Katia, épouse GOUZIEN,  
HAMEL Claudine, épouse PRATALI,  
HAMOUDI Noura,  
ITALIANO Annunziata, épouse MARCIANO,  
JOURDAN Céline,  
KOCWIN Béatrice, épouse LATORE,  
LEUCCI Magali, épouse MAZE,  
LIEGEOIS Marie-Yaël, épouse CHARNAY,  
LUTHRINGER Joëlle, épouse ROLLIN,  
MAGLOTT Christine, épouse SALUZZO,  
MANCARELLA Rosaria, épouse UMMARINO,  
MARRALI Rosalia, épouse DI MARCO,  
MARTINS DE OLIVEIRA Maria Irène, épouse  
MENDES DE CASTRO,  
MERIO Véronique, épouse FARRUGIA,  
MICHELANGELI Nathalie, épouse HENROT,  
MILANESIO Valérie, épouse SIRI,  
MILLOT Catherine, épouse DERRIEN LE  
FAUCHEUR,  
MOUSSAOUI Myriam,  
MULE Maria,  
OLIVEIRA DA SILVA Maria Augusta, épouse  
GOMES DIAS,



Mmes OLIVEIRA Angelina, épouse FERREIRA,  
OLTRA Marie-France,  
ORENGO Isabelle, épouse STEFANI,  
PALAZZOLI Corinne, épouse FELDERHOFF,  
PALLAVIDINO Corinne,  
PARODI Anne-Marie, épouse MORENO,  
PARREAU Rachel, épouse JOURDAN,  
PASNO Ruperta, épouse LAUDEREZ,  
PASTOR Claire, épouse TURNY,  
PINNA Viviane, épouse DEMADRILLE,  
PODENZANA Elisabetta, épouse BINDA,  
RABALLAND Béatrice, épouse PEYRONNENC,  
REMEDIANI Liliane, épouse MANFREDI,  
RENAUD Dominique,  
RIBEIRO Fernanda, épouse DA COSTA,  
RISSO Sylvia, épouse BESSONE,  
ROBERT Marie-Christine, veuve CHAUVET,  
ROSELLI Valérie,  
ROSSI Isabelle, épouse VANKRINKELLEN,  
ROULOT Christine,  
ROUSTIN Nathalie, épouse ADAM,  
SABER Samira, épouse CHEFFAJ,  
SAINT JEAN Myriam,  
SANSONE Maria, épouse PARADIS,  
SAPORITO Carmelina,  
SAUSSE Valérie, épouse TRAINA,  
SERTITCH Marylin, épouse BRIANZA,  
SPAGARINO Cristina, épouse QUERINI,  
STEYER Cathy,  
STRACHAN Joanne, épouse BARDETTIS  
Szkorupa Natacha, épouse OLIVIER,

Mmes TROMBETTONI Michelle, épouse FAZZI,  
TRONIOU Annick,  
VARESANO Anne-Marie, épouse BEAUTE,  
VERITE Patricia,  
VIALE Josiane,  
VIALE Laurence,  
VIVIANI Monica, épouse STRATI,  
VURPILLOT Nelly.

Mlles ACCHIARDO Marie-Claude,  
ANTOGNELLI Laurence,  
BINUCCI Jacqueline,  
BRESSIEUX Elisabeth,  
DAMIANO Nathalie,  
ETTORI Aline,  
FERRERO Christine,  
FLINT Eleanor,  
FOURNIER Stéphanie,  
FRANCO Karine,  
GANTARD Ingrid,  
GARO Isabelle,  
HELBERT Monique,  
JARDINE Helen,  
KEMBLINSKY Liliane,  
LE BIVIC Sylvie,  
MAMANN Danielle,  
MORTH Edith,  
MURO FARRE Maria Paz,  
PAMPALONI Géraldine,  
PICCINI Laurence,  
PIZANTI Sylvie,  
PONS Valérie,

---

Mlles	PRAT Nathalie,	MM.	BAROTTO Sylvain,
	RAVA Virginie,		BASNAYAKE MUDIYANSELAGE Priyantha,
	SALAMITO Estelle,		BAUGE Maurice,
	SANTORO Gracia,		BEAUTE Philippe,
	SIMONAZZI Sabrina,		BELLOUADI Chihab,
	SOULARY Geneviève,		BERRUTO Mathieu,
	SPANO Térésina,		BESSE Jean-François,
	SYLVESTRE PANTHET Marie-France,		BEVAN Stephen,
	THOUANT Fabienne,		BIANCARD Pierre,
	VERITE Maryline,		BISTAGNIN Rémi,
	VIANO Sylvie.		BIZEL BIZELLOT Gilles,
MM.	ABDELAZIZ Abdelhak,		BODART Bruno,
	ABENIN Parfait,		BOISSON Claude,
	ADELLI Serge,		BONADONNA Pasquale,
	ADONTO Rémy,		BONOMI Alfredo,
	AKOU Amion,		BORRELLO Patrice,
	AKPANI Koku Ewonuku,		BORRO Philippe,
	ANGEL Pedro,		BOTTE Pascal,
	ANTONI Jean-Marc,		BOUAMRA El Houcine,
	ARMIROLI Jean,		BOUCHET Jean-Marie,
	ASCHERI Jean-Pierre,		BOUCHTA Aziz,
	ATTANASIO Laurent,		BRENCKLE Yves,
	AUBRY Marc,		BREZZO Eric,
	AULAGNON Guy,		BUONO Diego,
	AVERSA Jean-Marc,		CABY Martial,
	BACELOS François,		CAISSON Jean-Christophe,
	BACHWA Hemraj,		CALVO Adriano,
	BAKKALI Hassane,		CAPACCI Claude,
	BALDERAS Noël,		CAPOZZI Vincent,
	BARBATO Patrick,		CARLINO Vincenzo,
	BARONE Eric,		CARNEIRO Joaquim,

---

MM. CASCIO Sauveur,	MM. DUQUESNOY Sylvain,
CASHA Anthony,	DURAND CAZELLES Frédéric,
CASSINI Norberto,	DURIEUX Frédéric,
CAVANDOLI Henri,	EL HAMDANI Abdeltif,
CHARON Dominique,	FABRE Guillaume,
CHEVRIAU Antoine,	FANDINO MAGALEF Federico,
CHIAVAROLI Luigino,	FARAUT Laurent,
CLERGET Didier,	FERREIRA RIBEIRO José Manuel,
COLOMBANI Georges,	FLANET Stéphane,
CONCHIONI Luigi,	FLORENS Thierry,
CORNIGLION Pascal,	FOGOLA Patrice,
CORSARO Pasquale,	FONTAINE David,
COUFFIGNAL Yvan,	FOUCART Frédéric,
CRESPI Pierre-Franck,	FOUCHE Dominique,
CROVETTO Bertrand,	FRANCIA Ennio,
CULICCHIA Vincenzo,	FRASCONI Raphaël,
DA SILVA MACHADO José,	GABRIELE Philippe,
DALMASSO Corrado,	GARELLI David,
DANIEL Marc,	GIANGIACOMI Georges,
DASSANAYAKA Jayantha,	GIANNETTI Marc,
DE BRITO GALVAO Manuel,	GILARDI Serge,
DE MARTE Giuseppe,	GIOVE Giovanni,
DE NUNZIO Donato,	GIRALDI Stéphane,
DE RONDE BRESSER Sebastiaan,	GIRARDI Rémy,
DEFRANCE Gilles,	GOMES DE OLIVEIRA Manuel,
DELAPORTE Bruno,	GOMEZ Alain,
DEMARIA Giuseppe,	GONNEAU Gilles,
DERVIEUX Serge,	GOOLEN Laurent,
DEVERINI Franck,	GRUNAUD Pierre,
DIAZ Philippe,	GUERCHOVITCH Alexandre,
DUGAS Lionel,	GUERRE Philippe,

MM. GUILLERAY Thierry,  
GULLO Carmelo,  
HADDAD Jean-Claude,  
HAREL Hervé,  
HEUVENEERS Fernand,  
HUANG Mitchell,  
IARIA Domenico,  
IPPERTI Daniel,  
JANEL Jean-François,  
JOHNSON Robert Neil,  
JONET Lionel,  
JOURDAN Vincent,  
JURAIN Eric,  
KACKI Laurent,  
KLACAN Philippe,  
KOUN Fabrice,  
LAAMRANI Abdelaziz,  
LACAU Olivier,  
LAMBELET Didier,  
LANARI Philippe,  
LANCON Yves,  
LANOT Eric,  
LARINI Hervé,  
LATRON Christophe,  
LAVA Remy,  
LEFEBVRE Stéphane,  
LEO Victor,  
LEONETTI Christian,  
LEPRINCE Philippe,  
LERET Thierry,  
LO IACONO Daniele,

MM. LOPEZ Stéphane,  
LORENZI Stéphane,  
LUONGKHAN Somnuck,  
MAGNIEN Marc  
MAHMOUD Abdelouahed,  
MAROTTE Daniel,  
MARQUES FERREIRA Manuel Fernando,  
MARTEAU Alexis,  
MARTELLA Domenico,  
MARTINET Michel,  
MASENELLO Franck,  
MATTLER Pierre,  
MEREDIEU Didier,  
MERLINO Yvan,  
MERLO Didier,  
MERTENS Pierre,  
MONGE Georges,  
MONTEIRO Michel,  
MORAZZANI Antoine,  
MORO André,  
MOTTAIS Philippe,  
MOULABBI Mohammed,  
MRIZAK Moncef,  
NASSIRI Driss,  
NAVARRO Jean-Louis,  
NOCENTINI Michel,  
OLANT Philippe,  
ORENGO Luc,  
PALMERO Jean-Paul,  
PASTOR Gilbert,  
PAVONI Jean-Claude,

MM. PELACCHI Arnaud,  
PELAZZA Franck,  
PEREZ Christian,  
PEREZ Eric,  
PETIT Francis,  
PETIT Laurent,  
PFEFFEN Michel,  
PINO Alessandro,  
PODEVIN Thierry,  
PONCIN Hervé,  
QUINTI Patrick,  
RAFFIN Gaetan,  
REBAUDO Antonello,  
RENAUDO Michel,  
RIBEIRO DA SILVA José,  
RISSO Riccardo,  
ROBIN Michel,  
ROCCAVILLA Thierry,  
ROELOFS Nicolas Eduard,  
ROULOT Laurent,  
ROUX Criss,  
ROVELLA Marc,  
SACCO Didier,  
SAHAR Abdelali,  
SCHWARTZ Christophe,  
SCOTTO Richard,  
SCUPELLI Adriano,  
SEASSAU Jean-Jacques,  
SEMERIA Sylvain,  
SERIE Alain,  
SERRA Marco,

MM. SHERIFF Sufi Hassan,  
SIMOES DE FIGUEIREDO Manuel,  
SITHAMPARAPILLAI Vigneswaran,  
SLUSZNIS Nicolas,  
SOLFERINO Fabio,  
SPENNATO Dario,  
STASSI Patrick,  
SUIN Alain,  
SUZANNA Marc,  
TAILLANDIER Emmanuel,  
TASSIERS Jean-Claude,  
TEBOUL Bruno,  
TERRADURA David,  
TRABALON José,  
TREILLE Gilbert,  
TRUCHETET Patrice,  
TRUISI Salvatore,  
VAGLIO Philippe,  
VALETTA Jean-Marc,  
VAN T HOF Arie,  
VANIS Christian,  
VAROTTO Marcel,  
VERA Thierry,  
VERAN Philippe,  
VERMEERSCH Christophe,  
VERRANDO Patrick,  
VIALE Franck,  
VINCIGUERRA Olivier,  
WAHAB Kassem,  
ZANDONELLA Michele,  
ZARAGOZA Francisco,

MM. ZITO Ignace,

ZUCCO Domenico.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quinze novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.579 du 15 novembre 2013 accordant la Médaille d'Honneur.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

Mmes Malika ALLANI, épouse REPIQUET, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Estelle BATTAGLIA, épouse ROMAND, Archiviste au Secrétariat Général du Ministère d'Etat,

Pierrine BEGLIATTI, épouse PISIBON, Pupitreux de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Arlette BELLANDO, épouse LOPEZ, Agent d'accueil et d'entretien au Musée d'Anthropologie,

Fadila BENAOUA, épouse CALBAYRAC, Secrétaire médicale de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Maité BUIL, épouse MECHALI, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Michèle CHOQUARD, épouse SUCCO, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sylvie CORNELI, Archiviste documentaliste au Conseil National,

Rose DI CIOCCIO, épouse CARUSO, Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Ariel DJENDEREDJIAN, épouse GIOVANNETTI, Puéricultrice de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mauricette DURET, épouse CAMARA, Auxiliaire Puéricultrice de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Monique FARALDO, épouse PELLICANO, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Anne-Marie FARRUGIA, épouse SANTARELLI, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Brigitte GALLIAN, épouse MARTIN, Infirmière Anesthésiste de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Evelyne GASTALDI, épouse ROSSO, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Jacqueline GIACINTI, Institutrice à l'Ecole de la Condamine,

Muriel HERMET, épouse GEORGE, Agent d'entretien qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Joëlle LARREDE, épouse POGGI, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Catherine LEBRUN, Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sérafina MANAS DURAN, épouse SIGAUT, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mylène MARTINEZ, épouse SAQUET, Infirmière anesthésiste de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sylvie MONTANER, épouse ROCHE, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Isabelle NOEL, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Florence PELLEGRIN, épouse MOSCA, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Michèle PIRISI, épouse CANNAS, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Véronique RATA, épouse MAYRAN, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Annick RINAUDO, épouse PORTA, Professeur des Ecoles à l'Ecole de la Condamine,

Christine TADDONE, épouse SINEIRO, Secrétaire médicale de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sylvie TOUSSAINT, Sage-femme de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Géraldine VEZIANO, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mlles Agnès CAILLOUX, Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Jacqueline COTTA, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Danielle DULBECCO, Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Corinne LAFFITTE, Infirmière de bloc opératoire de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mlles Nadine MALNATI, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Fabienne OTTAVIANI, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marie-Christine PEDROT, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nadine QUAGLIA, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Corinne VERPILLIER, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

MM. Eric BARBETTI, Manœuvre à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Philippe BASTE, Maître ouvrier principal au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Philippe BOUVIER, Jardinier spécialisé à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Thierry COUTURE, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Eddie CREMASCHI, Maître ouvrier principal au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Evelyn GARCIA, Chef de section au Service des Parkings Publics,

Abdeslam LASRI, Ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Jean-François LEONI, Chef d'équipe au Jardin Exotique,

Joseph MONTESANO, Adjoint des cadres de classe normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Pierre MOREAUX, Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marc MORRA, Maître ouvrier au Centre Hospitalier Princesse Grace,

MM. Christian NAVARRO, Chef de Bureau à la Direction de l'Aménagement urbain,

Pascal ORIOT, Adjoint des cadres de classe normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Jean-Luc PELAZZA, Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Pierre RECLUS, Chef de Bureau au Service des Parkings Publics,

Philippe ROGGERI, Secrétaire-sténodactylographe à la Direction de la Sûreté Publique,

Eugène ROSSI, Contrôleur à la Direction de l'Aménagement Urbain.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

Mmes Nelly BARI, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sylvie BERNAUDON, épouse FERRARO, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Isabelle BOURGAULT, épouse GOVERNATORI, Professeur des Ecoles à l'Ecole de Fontvieille,

Marie-Antoinette BUFFA, Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Brigitte CALVIERA, épouse FORT-BARRAU, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christine CAPPÀ, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Véronique CENCINI, épouse DUCHENE, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Carole CHEDOT, épouse HELBERT, Secrétaire médicale de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Cristina CIPRO, épouse GUERZONI, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nathalie DELPY, épouse TOESCA, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Véronique DELUMEAU, épouse SEUVES, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marie-Charles DENTES, Infirmière de bloc opératoire de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Isabelle DOUTÉ, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christine DUCOURNAU, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sandrine DURAND, Ingénieur hospitalier au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Karen FLEMING, épouse JONCHERAI, Professeur d'Anglais au Collège Charles III,

Amin GADEAU, Technicienne de laboratoire de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nadine GALFRE, épouse BORFIGA, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marie-Hélène GALLEPE, Animateur du Foyer Socio-éducatif du Collège Charles III,

Fabienne GASTON, épouse CROVETTO, Rédacteur Principal à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique,

Marie-Martine GIAVENO, Secrétaire médicale de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Cécile GIORDANO, Infirmière de Classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Angèle GRIECO, épouse GALASSO, Secrétaire médicale de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,



Mmes Gisèle HASTIER, épouse DELPIROU, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marie-Laurence HERRERA, épouse NEGREL, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Annie JAN, épouse MOUREU, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Dominique KLOCZKO, épouse MURPHY, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Brigitte KOCH, épouse CAVESTRO, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Véronique LAFONT, épouse DEPO, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Naïma LASRI, épouse BATTAGLIA, Ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sandrine LESSATINI, épouse DUCULTY, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nathalie MALGHERINI, épouse PELESON, Chef de Bureau à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité,

Nathalie MARION, épouse RICO, Secrétaire Principale à la Direction des Services Judiciaires,

Marie-Laure MAUREL, épouse SANNA, Secrétaire médicale de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Simone MIGLIASSO, épouse ARNOULD, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Odile MOREAU, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Laurence ORIOLA, Jardinière d'enfants diplômée à l'Ecole de Fontvieille,

Catherine RATTI, épouse BOTTO, Professeur des Ecoles à l'Ecole de Fontvieille,

Mmes Isabelle RICHERT, épouse LE FOURNIS, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Evelyne RINAUDO, épouse LECHNER, ancienne Institutrice à l'Ecole de la Condamine,

Sylvie ROATTA, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Anne-Marie ROCCAMATISI, épouse GRAVIÈRE, Manipulatrice en électroradiologie de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Danielle ROSSI, épouse PULISCIANO, Infirmière de bloc opératoire de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marie-Françoise ROUGER, épouse BONORA, Femme de service à la Crèche de Monte-Carlo,

Martine ROUSSEY, épouse RIPONI, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Ann RYCKEWAERT, épouse LESTEL, Masseur kinésithérapeute de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Pascale SAINT-JEAN, épouse VILLEVAUD, Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Ghislaine SCOUARNEC, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Anne-Marie SERVOIN, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Anny SORIA, Cadre supérieur de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Valérie VANNUCCI, épouse SOLFERINO, Conseillère Principale d'Education au Collège Charles III,

Sylvie VITALIS, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

- Mme Fatima ZIAD, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Mlles Frédérique BAGAGLIA, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Andrée BALDUINI, Secrétaire-comptable à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports,
- Marie-France BOUDET, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Dominique BROCHENIN, Manipulatrice en électroradiologie de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Mireille CAZAUX, Diététicienne au Point Petite Enfance,
- Laurence DEWILDE, Psychomotricienne de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Florence LEVY, Professeur de Lettres au Collège Charles III,
- Dominique MANSVELT, Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Danièle MIGUEL, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Valérie OPERTO, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Geneviève ROSSET, Professeur de Mathématiques au Collège Charles III,
- MM. Jean ALGAR, Surveillant de jardin à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Jean-Marc BARDY, Chef de Section à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Guy BEBIANO, Encadrant courrier service distribution aux Postes et Télégraphes,
- Stéphane BICCHI, Jardinier 4 branches à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Philippe BOTTIN, Jardinier spécialisé à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- MM. Frédéric BURGIO, Jardinier 4 branches à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Claudio CANE, Agent d'accueil qualifié au Service des Parkings Publics,
- François CAVAN, Chef de Section au Service des Travaux Publics,
- Jacek CHOYNOWSKI, Responsable de la Salle de musculation du Stade Louis II,
- Frédéric CINNERI, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Jean-Charles CROVETTO, Jardinier 4 branches à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Gilles DE BONO, Surveillant de jardin à la Police Municipale,
- Hervé DE SAINT DENIS, Chef d'équipe à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Frédéric DELAGNEAU, Major à la Police Municipale,
- Laurent DEMESSANCE, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Michel DUCHEMIN, Chef de Parc au Service des Parkings Publics,
- Alain FAURE, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Olivier FERRAGLIO, Dessinateur-projeteur à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité,
- Manuel FERREIRA BARBOSA, Chef de Parc Principal au Service des Parkings Publics,
- Martial FOUCHE, Facteur aux Postes et Télégraphes,
- Mustapha GABSI, Maître ouvrier au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Gérard GELIN, Technicien supérieur hospitalier en chef au Centre Hospitalier Princesse Grace,

- MM. Philippe GIRAUD, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Salvatore GRASSO, Agent d'accueil qualifié au Service des Parkings Publics,
- Christian GUERRA, Maître ouvrier au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Renaud GUERZONI, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Christian HAECKLER, Jardinier 4 branches à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Abdejilil HAMDI, Magasinier au Service des Parkings Publics,
- Mohamed HOUARA, Attaché d'administration hospitalier au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Didier JEANBERT, Facteur de secteur aux Postes et Télégraphes,
- Julien JOFRE, Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> Classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Christian LANTERI, Professeur d'Italien au Collège Charles III,
- Frédéric LANZA, Aide-soignant de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Abdennacer LAQZIZ, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Philippe LETOURNEUR, Surveillant de gestion au Stade Louis II,
- René LOPEZ, Maître ouvrier principal au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Laurent LURON, Jardinier 4 branches, détaché à la Résidence de S.E. M. le Ministre d'Etat ;
- Claude MARIO, Jardinier spécialisé à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Christian MAZURIER, Ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- MM. Jacques MERLO, Adjoint technique à la Mairie de Monaco,
- Eddie MOLETTA, Jardinier spécialisé à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Juan-Luis MONTIEL-MARTINEZ, Factotum au Collège Charles III,
- Cédric NARDI, Intendant au Collège Charles III,
- Georges OLIVE, Contrôleur à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité,
- Dudley PEARCE, Chauffeur au Service des Travaux Publics,
- Alain POUGET, Pupitreux de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Marc PROFETA, Jardinier à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Marco PUGLIA, Conducteur poids lourds à la Mairie de Monaco,
- Guy RECORD, Factotum à l'Ecole de Fontvieille,
- Alain REDOLFI, Contrôleur à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité,
- Oddone REGIS, Jardinier spécialisé à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Eric RIPONI, Infirmier de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Manuel RIVERA Y PUENTES, Jardinier spécialisé à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Jean-Louis ROPERT, Conducteur d'opération au Service des Travaux Publics,
- Salvatore RUSSO, Agent d'accueil au Service des Parkings Publics,
- Michel SALVI, Agent de maîtrise au Service des Parkings Publics,
- Jean-Etienne SARRADE, Jardinier 4 branches à la Mairie de Monaco,

- MM. Juan SEGOVIA-JIMENEZ, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Thierry TORCOLO, Maître ouvrier au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Gilles TOURNAIRE, Jardinier 4 branches à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Emmanuel WEY, Chef de Parc au Service des Parkings Publics.

## ART. 3.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

- Mmes Isabelle ADAM, épouse TELLO-RODRIGUEZ, Chef de Bureau à la Direction du Tourisme et des Congrès,
- Isabelle ALLAVENA, épouse JORRO, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Myriam AMEUROUX, épouse BIANCHI, Conseillère relation clientèle aux Postes et Télégraphes,
- Sophie BALDINI, épouse ARCIN, Préparateur en pharmacie de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Martine BALLARIN, épouse CHANSEL, Guichetière référent aux Postes et Télégraphes,
- Hélène BARRET, épouse CHARBONNIER, Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Alexandra BATTAGLIA, épouse RABETTE, Secrétaire-hôtesse à la Direction du Tourisme et des Congrès,
- Mireille BELLAVEGLIA, épouse TAMBUSCIO, Femme de ménage à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III,
- Carine BERNI, épouse MAIORANA, Chef de Bureau à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique,
- Lise BRICOUX, Chef de Service à la Mairie de Monaco,

- Mmes Sylvaine CAIRASCHI, épouse COTTA, Manipulatrice en électroradiologie de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nathalie CARLIER, épouse GUERRA, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nathalie CARPENTIER, épouse BAJON, Chef de Bureau à la Direction de l'Habitat,

Giuseppina CIRILLO, épouse BARDI, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Huguette CROESI, épouse WOODROFFE, Adjoint au Directeur du Foyer de l'Enfance Princesse Charlene,

Sandra DAVID, épouse PELISSOU, Commis au Service de l'Emploi,

Martine DEMARCHI, Attachée à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale,

Marie-Christine FERRIER, épouse COUSSEAU, ancien Professeur de Sciences Naturelles au Lycée Albert I<sup>er</sup>,

Florence FRAISSE, ancien Professeur de Lettres au Lycée Albert I<sup>er</sup>,

Marie-Laure FRASCHILLA-BOVINI, Chef de section au Conseil National,

Patricia FUENTES, épouse PHILIP, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Josée GAMERRE, épouse FAIVRE, Aide-maternelle à l'Ecole du Parc,

Ondina GARCIA GOMEZ, épouse CICCHI, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Bernadette GENOVESE, épouse SCHIAZZA, Cadre supérieur de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Danièle GINOUVES, Commis-archiviste à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique,

Patricia GONZALES, Auxiliaire puéricultrice de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Marie-Pierre GRIFFA, Professeur des Ecoles à l'Ecole des Révoires,

Rafaële GUALA, épouse VOLPI, Technicienne de laboratoire de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Corinne GUINET, épouse FICHEUX, Analyste programmeur de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Khadija HAMIDI, épouse TAMELDOU, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Véronique JOUBERT, épouse DENIS, Chef de Bureau au Service de l'Emploi,

Anne-Marie JUDA, Archiviste à la Trésorerie Générale des Finances,

Vanessa KUPRYCZ, Secrétaire médicale de Classe normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marianne LE NEINDRE, épouse FUSCO, Chef de Bureau à la Mairie de Monaco,

Corinne LE PENNEC, épouse PACINI, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Evelyne LEONELLI, épouse UHTIO, Greffier au Greffe Général,

Carole LEVEUGLE, épouse MICALLEF, Chef de section à la Direction de la Sécurité Publique,

Béatrice LORENZI, épouse ROMULUS, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christine LORENZINI, Médiateur familial au Département des Affaires Sociales et de la Santé,

Nadine LOU-LIN, Agent contractuel à la Police Municipale,

Florence MAHIEU, Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> Classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Murielle MAILLER, épouse HEBRARD, Secrétaire médicale de Classe normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Maureen MARTIN, Assistante de langue anglaise au Collège Charles III,

Sonia MARTINO, épouse BAUDET, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nadège MAUFRAN, Contrôleur à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique,

Patricia MOLL, épouse BORYNA, Technicienne de laboratoire de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Laurence OUDOT, Attachée Principale à la Direction de la Sécurité Publique,

Catherine PAGLIA, épouse PONZO, Attachée au Service de l'Emploi,

Catherine PASTORE, épouse DIANA, Secrétaire médicale de Classe normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marida Piantanida, épouse FAUSSONE, Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> Classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nicole POYET, Aide-maternelle à l'Ecole de la Condamine,

Pascale ROBERT, épouse PERRIN, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Samantha ROBINI, Chef de Bureau à la Mairie de Monaco,

Elisabeth ROLLAND, Infirmière de bloc opératoire de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Martine SALVI, épouse TEULER, Psychomotricienne de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Virginie SANGIORGIO, Greffier en chef adjoint au Greffe Général,

Nathalie SCHOEPPF, Attachée Principale à la Mairie de Monaco,

Françoise SGRO, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Sylvie TESTA, épouse AZAM, Attachée Principale hautement qualifiée à la Mairie de Monaco,

Isabelle TONNOILLE, épouse COLLINET, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Delphine TRONQUOY, Secrétaire-sténodactylographe à la Direction du Tourisme et des Congrès,

Dominique TRUCHI, épouse VANONY, Professeur d'Italien au Collège Charles III,

Nathalie VIGNA, épouse GOFFREDO, Secrétaire médicale de classe normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mlles Farida AGRED, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nathalie ANTOGNELLI, Sténodactylographe à l'Administration des Domaines,

Héloïse BODIN, Auxiliaire de puériculture au Foyer Sainte-Dévote,

Nathalie BON, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Lisa BONDEAU, Aide-soignante de classe normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Valérie BRICAUD, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Barbara CARLIN, Secrétaire-sténodactylographe à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale,

Lyliane CHARDONNET, Orthophoniste de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Florence DABIN, Factrice aux Postes et Télégraphes,

Véronique DABIN, Guichetière confirmée aux Postes et Télégraphes,

Giovanna DEL POPOLO, Ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mlles Patricia FASCIOLO, Femme de ménage à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III,

Carole FERRARI, Répétiteur à l'Ecole des Révoires,

Muriel FRIESS, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Muriel GARACCIO, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sophie GOARANT, Assistante commerciale aux Postes et Télégraphes,

Nathalie GUY, Secrétaire médicale de Classe normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Agnès MICHEL, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Isabelle REGNIER, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Corinne RETALI, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Emmanuelle RICBON, Ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Véronique RIGHI, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Catherine SCIANDRA, Femme de service au Point Petite Enfance,

Marie-Hélène THERNIER, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marie-Pierre THIERY-VACCAREZZA, Professeur de Lettres au Collège Charles III,

Patricia VANAULD, Psychologue hors classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Chantal ZAINA, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

- MM. Jean-Gaël BIANCHERI, Instituteur spécialisé au Collège Charles III,
- Bernhard BORGIA, Professeur de Droit et Sciences Economiques au Lycée Albert I<sup>er</sup>,
- El Mostafa BOUAYACH, Ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Daniel BOUR, Ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Louis CAISSON, Inspecteur à Monaco Telecom,
- Marcel CALVI, Jardinier Spécialisé à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Marcel CAMATTE, Responsable d'équipe nettoyage au Service des Parkings Publics,
- Olivier CAMPOS, Agent d'accueil au Service des Parkings Publics,
- Christophe CARLIN, Jardinier spécialisé à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Thierry CHEVALLIER, Aide-soignant de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Roger CONTES, Garçon de Bureau à la Mairie de Monaco,
- Didier CROESI, Attaché Principal à la Direction de la Sûreté Publique,
- Didier CROS, Chef de section au Stade Louis II,
- Georges DARMON, Gardien à l'Auditorium Rainier III,
- Stephan DE LUCA, Jardinier à la Mairie de Monaco,
- Marc DERIU, Chef d'équipe à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Michel DHYSER, Surveillant de gestion au Stade Louis II,
- Hervé DRUMEZ, Chef de cabine des chargements aux Postes et Télégraphes,
- Fabrice FEDUNIZIN, Maître ouvrier au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- MM. Walter FURCI, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Hervé GAZIELLO, Ancien Professeur de Sciences et Techniques Economiques au Lycée Albert I<sup>er</sup>,
- Marc GENOVESI, Ebéniste au Service des Bâtiments Domaniaux,
- Jean-Marc GIUSIO, Receveur à la Direction des Services Fiscaux,
- Philippe HIRSCH, Chef de Parc au Service des Parkings Publics,
- Stanis JABLOWSKI, Ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Stellio JEANNE, Aide-soignant de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Christophe LARINI, Contrôleur Sanitaire et Alimentaire à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale,
- Gilles LEONE, Surveillant de jardin à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Philippe LUPI, Jardinier spécialisé à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- François LUPPINO, Gardien de chalet de nécessité,
- Eric MAGRET, Professeur d'Enseignement de Technologie au Collège Charles III,
- Patrick MANZONE, Chef de Bureau à la Direction des Services Fiscaux,
- Jérôme MARTINETTI, Régisseur général à la Mairie de Monaco,
- Jean-Luc MESPLE, Analyste programmeur de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Thierry MOLLIChi, Professeur d'Histoire-géographie au Collège Charles III,
- Fabrice MURACCIOLI, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

- |   |  |
|---|--|
| <p>MM. Didier PASCUCCI, Infirmier de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Maxime PEREGRINI, Gestionnaire informatique à la Direction de la Sûreté Publique,</p> <p>JEAN-PIERRE PERISI, Agent d'accueil au Service des Parkings Publics,</p> <p>Alain PERLES, Analyste programmeur de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Denis PERRIN, Agent d'accueil qualifié au Service des Parkings Publics,</p> <p>Thierry PERRIN, Manipulateur en électroradiologie de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Sébastien PERSIL, Jardinier à la Direction de l'Aménagement Urbain,</p> <p>Jean-François PICARD, Conducteur de travaux au Service des Bâtiments Domaniaux,</p> <p>Jean-Paul PICCHIO, Professeur de Lettres au Collège Charles III,</p> <p>Claude PLASSERAUD, Professeur de Sciences et Techniques Economiques au Lycée Albert I<sup>er</sup>,</p> <p>Sandro PONZIANI, Conducteur de travaux au Service des Travaux Publics,</p> <p>Philippe PORCU, Technicien territorial chef à la Direction de l'Aménagement Urbain,</p> <p>Christian RINALDI, Surveillant de gestion-chef au Stade Louis II,</p> <p>Jesus RODRIGUEZ-GUERRA, Agent d'entretien qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Philippe SASSIER, Chef du Contrôle Municipal des Dépenses,</p> <p>Pascal SCHRAB, Instituteur à l'Ecole des Révoires,</p> <p>Gabriel SERBULA, Agent d'accueil au Service des Parkings Publics,</p> | <p>MM. David SERRANO, Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Patrick SERRE, Directeur du Foyer de l'Enfance Princesse Charlene,</p> <p>Marc TAMOGLIA, Receveur à la Direction des Services Fiscaux,</p> <p>Claude TERNO, Gestionnaire informatique à la Direction de la Sûreté Publique,</p> <p>Luc TOURLAN, Contrôleur Sanitaire et Alimentaire à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale,</p> <p>Jean-Philippe TURCHETTI, Caissier à la Recette Municipale,</p> <p>Alain VAN DE CASTEELE, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Renaud VAN KLAVEREN, Professeur d'Histoire-géographie au Collège Charles III,</p> <p>Claude VENA, Chef de Parc au Service des Parkings Publics,</p> <p>Christian VENTURA, Plombier-électromécanicien au Stade Louis II,</p> <p>Christophe VINCENT, Technicien supérieur hospitalier en chef au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>To Duong VU, Mètreur-vérificateur au Service des Travaux Publics,</p> <p>Jean ZEROLI, Veilleur de nuit au Stade Nautique Rainier III.</p> |
|---|--|

## ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce



qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quinze novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.580 du 15 novembre 2013  
accordant la Médaille d'Honneur.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

MM. Jean-Louis ANTOGNELLI, Vice-président de la Fédération Monégasque du Sport Aviron,

Claude BOISSON, Président de l'Association « Jeune j'Ecoute »,

Mmes Armande CHIAPPA, épouse BURINI, Bénévole à l'Œuvre de Sœur Marie,

Paule COSTAMAGNO, veuve LEGUAY, Bénévole à « Mission Enfance »,

Jacqueline d'AMICO, Bénévole à l'Association Monégasque d'Inspiration Charitable & Oecuménique,

M. Serge DAUTREBANDE, Vice-président de l'Amicale des Donneurs de Sang,

Mmes Madeleine DEVALLE, épouse PETIT, Trésorière de l'Association « Ecoute Cancer Réconfort »,

Maria Teresa FERNANDEZ, veuve HERNANDEZ, Bénévole à l'Association « Société Saint-Vincent de Paul »,

Mme Laurence GUGLIELMI, épouse KOHLER, Bénévole à « Mission Enfance »,

M. Alain LECLERCQ, Vice-président de l'Association Sportive Monaco Athlétisme,

Mme Francien LOBKER, épouse GIRAUDI, Présidente de l'Association « Les Enfants de Frankie »,

MM. Christian MARCEL, Bénévole à l'Association « Jeune j'Ecoute »,

René MARSONE, Bénévole à l'Association « Société Saint-Vincent de Paul »,

Mme Carla MENSURATI, épouse PANTALONI, Bénévole à l'Œuvre de Sœur Marie,

M. Daniel NOARO, Président du Conseil Supérieur de la Société Saint-Vincent de Paul,

Mmes Maryse RATTI, épouse MONDINO, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

Catherine SALVATORI, épouse HAMADEH, Bénévole à l'Association « de Fil en Aiguille »,

MM. Patrick SCHEFFER, Trésorier de l'Association « Fight Aids Monaco »,

Christian STEEGMANS, Trésorier adjoint de l'Amicale des Donneurs de Sang,

le Docteur Bruno TAILLAN, Vice-président de l'Association « Fight Aids Monaco »,

Alexandre TOMASINI, Bénévole à la Jeune Chambre Economique de Monaco,

Mmes Deanna URSO, épouse APROSIO, Bénévole à l'Association « de Fil en Aiguille »,

Régine VARDON-WEST, Présidente de l'Association « Amitié Sans Frontière »,

Janine VLEURINCK, épouse FIERENS, Membre fondateur de l'AMADE Congo.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quinze novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.581 du 17 novembre 2013  
décernant la Médaille de l'Education Physique et  
des Sports.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance n° 2.333 du 20 août 1939 instituant une Médaille de l'Education Physique et des Sports ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil de l'Education Physique et des Sports est décernée à :

MM. Christian BERNI, Chef de poste en Grand Prix et Rallye à l'Automobile Club de Monaco,

Gérard BERTRAND, Président de la Fédération Monégasque de judo,

Gérard BRIANTI, Pilote de rallye historique,

Raffaele CHIULLI, Président de l'Union Internationale Motonautique (Section Monaco),

Daniel ELENA, Co-pilote de Rallye automobile,

Jean-Louis ORSINI, Commissaire en Grand Prix à l'Automobile Club de Monaco,

Yves PIAGET, Vice-président de la Fédération équestre de la Principauté de Monaco,

Mme Josiane SOCCAL, épouse CAMPANA, ancienne Présidente du Club Alpin Monégasque,

M. Jean-Claude TERLIZZI, Vice-président de la Fédération Monégasque de Gymnastique.

ART. 2.

La Médaille en Argent de l'Education Physique et des Sports est décernée à :

MM. Emmanuel BARRIERA, Gestionnaire de réseau principal du Parc informatique du Comité Olympique Monégasque,

Bernard BERNABE, ancien Président de la Commission des voitures de collection de l'Automobile Club de Monaco,

Christophe BIZZARI, Joueur de l'équipe de football de la Mairie de Monaco,

Robert COLLE, Vice-président de la Fédération Monégasque de Ski,

Thierry DANTHEZ, Chef de bassin à la Piscine Saint-Charles,

Biagino GIFFONI, Vice-président du Comité d'Organisation du Challenge Prince Rainier III (Section football),

Raoul MILLO, Commissaire en Grand Prix et Rallye à l'Automobile Club de Monaco,

Stéphane RICHELMI, Pilote automobile,

Robert ROUSSEL, Chef de poste en Rallye à l'Automobile Club de Monaco,

Pierrick SOLERIEU, Entraîneur à l'A.S. Monaco Natation,

Jean-Luc VAN KLAVEREN, Secrétaire de la Fédération Monégasque d'Athlétisme,

Mme Cynthia VARRIALE-BONARDI, Armurier-gardien à l'Association La Carabine de Monaco,

M. Dominique VERGER, Professeur d'Education Physique et Sportive au Collège Charles III.

ART. 3.

La Médaille en Bronze de l'Education Physique et des Sports est décernée à :

M. Frédéric ALEXANDRE, Athlète à Special Olympics Monaco,

- M. René AMBROSINI, Membre de la Commission des voitures de collection de l'Automobile Club de Monaco,
- Mme Julia ARIAS, épouse LEBEL, Membre du Cercle d'Echecs de Monte-Carlo,
- Mlle Corinne AVON, Secrétaire Général adjoint de la Fédération Monégasque de Gymnastique,
- MM. HERVÉ BANTI, Président de l'A.S. Monaco Triathlon,
- Philippe BARNIER, Commissaire en Grand Prix et Rallye à l'Automobile Club de Monaco,
- Maxime BAROUZDIN, Joueur et responsable de l'équipe de football HSBC Private Bank,
- Pascal BEZET, Educateur à Special Olympics Monaco,
- Nicolas BONNET, Directeur technique national de la Fédération Monégasque de Rugby,
- Rodolphe BOUQUET, Agent de Police, Membre du Yacht Club de Monaco,
- Frédéric CANDES, Brigadier de Police, membre de l'Association Sportive de la Sûreté Publique de Monaco,
- Marc CANNONE, Président de l'Union des Journalistes sportifs Monaco Côte d'Azur,
- Jean-Paul CECCANTI, Commissaire en Rallye à l'Automobile Club de Monaco,
- David CHIER, Joueur et dirigeant de l'équipe de football de la SBM Administration,
- Sébastien DASSONVILLE, Educateur à l'A.S. Monaco Natation,
- Neil DE MONLEON, Joueur et dirigeant de l'équipe de football de la Mairie de Monaco,
- Yves DUCHATEAU, Membre de la Commission Média de l'Automobile Club de Monaco,
- Christian DURAND, Capitaine de Police, ancien Président de l'International Police Association,
- Claude FERRARO, Président du Club « Monaco Parachute Team »,
- MM. Jean-Louis FILC, Secrétaire Général du Syndicat des Journalistes Professionnels de Monaco,
- Daniel GALLIOT, Commissaire en Rallye à l'Automobile Club de Monaco,
- François GIANNETTINI, Membre de la Commission Média de l'Automobile Club de Monaco,
- Philippe GILBERT, Cycliste professionnel,
- Patrick GIRAUD, Commissaire Radio en Rallye à l'Automobile Club de Monaco,
- Julien GOBEAUX, Gymnaste,
- Robert GSTALDER, Secrétaire Général du Club Alpin Monégasque,
- Alain JOBERT, Athlète à Special Olympics Monaco,
- Frédéric LACADEE, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,
- Bernard LANTERI, Athlète à Special Olympics Monaco,
- Patrick LEBEL, Membre du Cercle d'Echecs de Monte-Carlo,
- Frédéric LHULLIER, Chef de poste en Rallye à l'Automobile Club de Monaco,
- Géraud MANHES, Dirigeant de l'équipe de football SBM Slot Machines,
- Fabien MASSABEAU, Kinésithérapeute auprès de la Fédération Monégasque de Rugby,
- Sébastien MATTON, Commissaire en Rallye à l'Automobile Club de Monaco,
- Stéphane MATTONI, Trésorier du Club « Monaco Parachute Team »,
- Franck NICOLAS, Membre de la Fédération Monégasque de Bobsleigh,
- Serge PASTOR, Pilote au Rallye de Monte-Carlo des Energies Nouvelles,
- Mme Isabelle PAUWELS, épouse FAVRE-GIRAUD, Membre du Monte-Carlo Ski Club,
- Mlle Fabienne PENNACINO, Membre du Monte-Carlo Ski Club,

Mlle Andrea PHILIPPE, Maître-nageur-sauveteur à la Piscine Saint-Charles,

MM. André-Philippe POLLANO, Président du Moto Club de Monaco,

Nicolas PONCET, membre du Commissariat Général Rallye et Grand Prix à l'Automobile Club de Monaco,

Christophe PONSET, Pilote au Rallye de Monte-Carlo des Energies Nouvelles,

Ignazio RUSSO, Commissaire en Rallye à l'Automobile Club de Monaco,

Mlle Safia SALMI, Educatrice à Special Olympics Monaco,

Mme Almira SCRIPCENCO, épouse FRESSINET, Capitaine-joueuse de l'équipe féminine du Cercle d'Echecs de Monte-Carlo,

MM. Mario SPERANZA, Commissaire en Rallye à l'Automobile Club de Monaco,

Frédéric STOPPA, Carabinier de 2<sup>ème</sup> Classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Luca VARRIALE, Commissaire intervention Grand Prix à l'Automobile Club de Monaco,

Claudio VIOLI, Directeur sportif de l'Ecurie Monaco.

#### ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
Le Secrétaire d'Etat :  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n°4.582 du 17 novembre 2013 portant promotions ou nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.*

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 sur l'Ordre de Saint-Charles, modifiée ;

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 fixant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles, modifiée ;

Vu l'ordonnance n° 125 du 23 avril 1923 concernant les insignes de l'Ordre de Saint-Charles ;

#### **Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont promus ou nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Au grade de Grand-officier :

M. Jean APOLLIS, Premier Président honoraire de la Cour de Révision.

Au grade de Commandeur :

M. Georges AIMONE, Vice-président du Comité National des Traditions Monégasques,

Mme Jacqueline CARPINE-LANCRE, Chargée de recherches historiques au Palais Princier,

MM. Claude COTTALORDA, Contrôleur Général des Dépenses honoraire,

André GARINO, Président du Conseil Economique et Social,

Michel ROCARD, Ambassadeur de France chargé des négociations internationales relatives aux pôles Arctique et Antarctique.

Au grade d'Officier :

MM. Roland BIANCHERI, Directeur Informatique honoraire,

Philippe BRUNNER, Docteur en médecine, Chef de service de radiologie interventionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

- Mmes Evelyne CATTALANO, épouse GENTA, Ambassadeur de Monaco au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,  
Liliane CAVALLARI, épouse PALMARI, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,
- MM. Eric CIOTTI, Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes,  
Jean-Luc CLAMOU, Pharmacien responsable de laboratoires,  
Pierre KARCZAG, Vice-président de l'Automobile Club de Monaco,  
Karl LAGERFELD, Créateur de mode,
- Mme Mauricette LAMAZOU, épouse ROMANI, Secrétaire Général de la Vénérable Archiconfrérie de la Miséricorde,
- MM. Lindsay LEGGAT-SMITH, Administrateur délégué de société,  
Guy NERVO, Membre bénévole du Conseil Economique et Social,  
Jacques SEYDOUX DE CLAUSONNE, Président du Comité Français pour la Fondation Prince Albert II de Monaco,  
Roger SHINE, Homme d'affaires.
- Au grade de Chevalier :
- M. Edmond AUGIER, ancien Professeur de Mathématiques au Collège Charles III,
- Mlle Marie-Louise BELLETRUTTI, Chef de Bureau au Secrétariat Particulier du Ministre d'Etat,
- Mme Laurette BENIAMINO, ancien Professeur d'Anglais au Collège Charles III,
- MM. Christopher BENNIER, Directeur de société,  
Jean-Pierre BERNARDI, Adjoint au Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique,
- Mme Marie-Pascale BILDE, épouse BOISSON, Directeur du Service d'Information et de Contrôle des Circuits Financiers,
- M. Sergio BINDI, Administrateur délégué de société,
- M. Maurizio CODURRI, Président de l'Association Italienne de la Fondation Prince Albert II de Monaco,
- Mme Céline COTTALORDA, Conseiller Technique au Ministère d'Etat,
- Mlle Grace D'AMBROS, Directeur général de banque,
- MM. Gilles DREYFUS, Chirurgien cardiovasculaire, Directeur médical du Centre Cardio-thoracique de Monaco,  
Gérard DUBES, Premier Substitut du Procureur Général,  
Philippe FAVERGEAUD, ancien Professeur de Musique de chambre à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III,
- Mme Michèle FIGHIERA, épouse MICHEL, Présidente de l'Œuvre de Sœur Marie,
- MM. Günther FLEIG, Consul de Monaco à Stuttgart (Allemagne),  
Gérard FORET-DODELIN, Vice-président de la Cour d'appel,
- Mme Marie-Hélène FOUSSARD, épouse GOGET, ancien Professeur de Mathématiques au Collège Charles III,
- M. Joseph GALLETTI, Maire de Lucciana (Haute Corse),
- Mgr. René GIULIANO, Vicaire Général de l'Archidiocèse de Monaco,
- MM. Renaud GROVER, Chargé de recherche au Centre Scientifique de Monaco,  
Henry HARPER, ancien Consul honoraire de Monaco à Birmingham (Royaume-Uni),  
Daniel HILL, Homme d'affaires,  
Joseph IORI, Architecte,  
Zsolt LAVOTHA, Président de société,  
Thierry LERAY, Président et administrateur de sociétés,
- Mme Martine LUC-THALER, Membre du Tribunal Suprême,

Mmes Jacqueline MARCHAL, épouse MARSCHNER, ancien Chef de Bureau à Notre Service d'Honneur,

Virginie MARGOSSIAN-COTTA, Directeur Général du Département des Affaires Sociales et de la Santé,

Mireille MARTINI, épouse PETTITI, Directeur Général du Département des Relations Extérieures,

Dominique MATHE, épouse REVELLY, Vice-présidente de l'Association « Jeune j'Ecoute »,

Danielle MUSSO, épouse MERLINO, ancienne Présidente de l'Union des Français de l'Etranger (Monaco), Vice-présidente de l'Alliance Française de Monaco,

M. Patrick NICCOLAI, Docteur en médecine, Chef de service dans le Service de Chirurgie Ambulatoire au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Pascale OLIVIE, épouse DASTAKIAN, ancien Professeur d'Anglais au Collège Charles III,

Marylène PALIN, épouse THIBAUD, Directrice comptable à Monaco Telecom,

MM. Jacques PASTOR, Conseiller communal,

Stefano PESSINA, Homme d'affaires,

Jean-Claude PICAUD, Docteur en médecine, Chef de Service de Pédiatrie au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Michael POWERS, Président de l'Association Monaco/USA,

Christophe PRAT, Chef du Service des Parkings Publics,

Georg RAFAEL, Président délégué de société,

Giulio RELINI, Vice-président du Conseil Scientifique de l'Institut Océanographique,

Patrick REYNIER, Commandant Principal de Police, Chef de la Division Administration et Formation à la Direction de la Sûreté Publique,

José SAVOYE, Membre du Tribunal Suprême,

MM. Ricardo SERRAO SANTOS, Membre du Conseil Scientifique de l'Institut Océanographique,

Christophe STEINER, Vice-président du Conseil National,

Eric TAMBUTTE, Chargé de recherche au Centre Scientifique de Monaco,

Rémy TORNATORE, Directeur du Secourisme à la Croix-Rouge Monégasque,

Alain TREISSER, Professeur de médecine, Chef du service de Gynécologie-obstétrique du Centre Hospitalier Princesse Grace,

Tony VARO, Lieutenant-colonel, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Monaco,

Igor YURGENS, Consul Général de Monaco à Moscou (Fédération de Russie).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.583 du 17 novembre 2013 portant promotions ou nominations dans l'Ordre de Grimaldi.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.028 du 18 novembre 1954 instituant l'Ordre de Grimaldi, modifiée ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont promus ou nommés dans l'Ordre de Grimaldi :

Au grade d'Officier :

Mme Anna Lucia BALZAN, Consul de Monaco à Venise (Italie),

MM. Jean-Claude BIVER, Président Directeur Général de société,

Nikolaï ORLOV, Consul Général de Monaco à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie),

Giovanni Piero SANNA, Ancien Consul de Monaco à Cagliari (Italie),

Au grade de Chevalier :

MM. Philippe BROUSSE, Commandant Principal de Police, Chef du Groupe de Sécurité de la Famille Princièrè,

Andrew CANNON, Consul honoraire de Monaco à Melbourne (Australie),

Mmes Christine CHVALOWSKI-MEDECIN, épouse SPRILE, Notre Secrétaire Particulière,

Danielle COSTE-REY, Vice-présidente du Garden Club de Monaco,

MM. Michel EYRIEY, Expert en Œuvres d'art,

Ahron FRENKEL, Président honoraire de la 5<sup>ème</sup> conférence « Facing Tomorrow »,

Didier MAZO, Commandant de bord,

Daniele PALAZZOLO, ancien Directeur de banque,

Jérôme REVON, Producteur et réalisateur,

Adriano RIBOLZI, Antiquaire,

le Colonel François VALLETTE, Officier de l'Armée de Terre française,

Romolo VESCOVI, Négociant en numismatique.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de

l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.584 du 18 novembre 2013  
décernant la Médaille du Mérite National du Sang.*

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 10.965 du 30 juillet 1993 instituant une Médaille du Mérite National du Sang ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil du Mérite National du Sang est décernée à :

MM. Alain BAUBRIT,

Beppe CASTELLINO,

Adjudant Stéphane LORME,

M. Jean-Marc MOREL.

ART. 2.

La Médaille en Argent du Mérite National du Sang est décernée à :

Brigadier-chef de Police Blaise ALEKSIC,

M. François CAVAN,

Caporal Philippe DESTREBECQ,

M. Olivier GREMEAUX,

Carabinier de 1<sup>ère</sup> Classe Franck LABIS,

Mme Isabelle LECHNER, épouse BIANCHERI,

MM. Fabio LEVRATTO,  
Michel PAGNOTTA,  
Caporal Philippe POIRIER,  
M. William WAGNER.

## ART. 3.

La Médaille en Bronze du Mérite National du Sang est décernée à :

M. Nicolas BRAUD,  
Agent de Police Hervé BURNOT,  
MM. Jean-Claude CHAUSPIED,  
Frédéric CHOQUARD,  
Jean-François DESCHILDRE,  
Sébastien DUBRAY,  
Mme Valérie DURAN, épouse GALLO,  
MM. Luc FAIDHERBE,  
Lucien GIBELLI,  
Alain GIRARD,  
Raymond HENNION,  
Jee ISRAM,  
Commandant Principal de Police Rémy Le JUSTE,  
M. Gilles LEONE,  
Sapeur Gaëtan LIME,  
Agent de Police Arnaud MAIFFRET,  
Mme Hélène MASSON, épouse FABBRETTI,  
MM. Didier MEYER,  
Guillaume MILLOT,  
Mlle Camille NARMINO,  
M. Didier NEGRO,  
Carabinier Franck ORGERET,  
M. Alain ORTOLANI,  
Agent de Police Marcel Plantin,

M. le Dr Hervé RENARD,  
Agent de Police Michel ROUBERT,  
Agent de Police Muriel RUFFINO, épouse FONTANILI,  
Agent de Police Luc TORTO.

## ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.585 du 18 novembre 2013  
décernant la Médaille de la Reconnaissance de la  
Croix-Rouge Monégasque.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 294 du 16 octobre 1950 instituant une Médaille de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

## ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

Mme Alexandrine BARRAL, veuve HENNEBERT,  
Bénévole à la Section Croix-Rouge du Centre  
Hospitalier Princesse Grace.

## ART. 2.

La Médaille en Argent de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :



- MM. Jean-Louis BOUVIALA, Secouriste Militaire,  
Pascal CIET, Secouriste Militaire,
- Mlle Catherine HUBERT, Bénévole à la Section Croix-Rouge du Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Mmes Lucienne FATTAL, veuve KAZAN, Membre bienfaiteur,  
Suzanne MAILLET, veuve MORRA, Bénévole à la Section informations et relations publiques,
- M. Christophe MAISONNEUVE, Bénévole à la Section Secourisme,
- Mmes Elena NUNZIATA, épouse MAUTI, Bénévole à la Section Croix-Rouge du Centre Hospitalier Princesse Grace,  
Annie PESCHOT, veuve KRAEMER, Bénévole à la Section Secourisme,
- MM. Jacques VINCELET, Bénévole à la Section Secourisme,  
Régis VISTE, Secouriste Militaire.

## ART. 3.

La Médaille en Bronze de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

- Mmes Jeanne-Marie ARRIGHI, épouse SMULDERS, Bénévole au Service Croix-Rouge de la Résidence du Cap Fleuri,  
Nadine AUZARY-PERSINETTE-GAUTREZ, Bénévole à la Section Infirmière,  
Leslie BARILARO, épouse HAMONIC, Bénévole à la Section Secourisme,  
Claude BAZZAZ-SROUR, Bénévole à la Section Croix-Rouge de la Résidence Giaume,
- M. Benjamin BOGREAUX, Secouriste Militaire,
- Mme Annick BOYERA, Bénévole à la Section Infirmière,
- Mlle Corinne BRODIN, Bénévole à la Section Secourisme,

- Mme Armande CHIAPPA, épouse BURINI, Bénévole à la Section Croix-Rouge de la Résidence Giaume,
- MM. Jean-Christophe COTTA, Secouriste Militaire,  
Raphaël GARCIA, Secouriste Militaire,
- Mme Renée GIBEAUD, épouse THIEUX, Bénévole à la Section Croix-Rouge du Centre Hospitalier Princesse Grace,
- MM. Richard HANKINS, Chef département Premiers Secours à la Croix-Rouge britannique,  
Thierry MAISSEL, Secouriste Militaire,
- Mlle Stéphanie MAUREL, Bénévole à la Section Infirmière,
- Mmes Claudine MAYER, veuve CHEVILLOTTE, Bénévole à la Section Croix-Rouge de la Résidence Giaume,  
Brigitte PERRET, épouse MERLE, Bénévole à la Section Sociale,
- MM. Eddy QUENSIER, Coordinateur provincial Croix-Rouge belge,  
Raymond TOMATIS, Bénévole à la Section Sociale,  
Stefan WANKE, Secouriste bénévole à la Croix-Rouge allemande.

## ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.586 du 18 novembre 2013 portant promotions ou nominations dans l'Ordre du Mérite Culturel.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 689 bis du 31 décembre 1952 portant création de l'Ordre du Mérite Culturel ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont promus ou nommés dans l'Ordre du Mérite Culturel :

Au grade d'Officier :

Mme Marylaure BAJOLI, épouse PASTORELLI, Secrétaire Général du Comité National Monégasque de l'Association Internationale des Arts Plastiques auprès de l'U.N.E.S.C.O.,

M. Christian GIORDAN, Vice-président du Comité National Monégasque de l'Association Internationale des Arts Plastiques auprès de l'U.N.E.S.C.O.,

Mme Inès IGIER, épouse PASSET, Membre du Comité de rédaction des Annales Monégasques,

Au grade de Chevalier :

MM. Denis ALLEMAND, Directeur du Centre Scientifique de Monaco,

Jean-Pierre BADER, Organiste à la Paroisse Saint-Charles,

Dalton BALDWIN, Professeur de piano,

Georges CASTELLANO, Secrétaire Général de la Chorale « U Cantin d'A Roca »,

Mme Noëlle DUCK, Journaliste de presse et photographe,

MM. Juan Diego FLOREZ, Chanteur lyrique,

Jacques GAGGINO, Membre du Comité National des Traditions Monégasques,

Mme Béatrice GRENIER, épouse BLANCHY, ancien Conservateur du Nouveau Musée National de Monaco,

MM. Werner PEYER, Vice-président de l'Association des Amis du Musée Océanographique, Donateur,

Patrick PIGUET, Directeur du Patrimoine, Conservateur de l'Institut Océanographique,

Rudy SABOUNGHI, Costumier décorateur.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.587 du 18 novembre 2013 accordant l'Agrafe des Services Exceptionnels.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance n° 333 du 20 avril 1925 instituant une Médaille d'Honneur ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 abrogeant les dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 333 du 20 avril 1925 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.719 du 23 décembre 1966 portant modification des articles premier et 3 de l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

L'Agrafe en bronze des Services Exceptionnels est accordée pour acte de courage et de dévouement à :

MM. Pierre TAULIER, Capitaine de Police,

Denis RAYMOND, Maréchal des Logis-chef à la Compagnie de Nos Carabiniers,

M. Guillaume PELOSO, Carabinier de 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Mlle Marine LAMBERT, Agent de Police.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.588 du 18 novembre 2013 accordant la Médaille d'Honneur.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

MM. Olivier JUDE, Commandant de Police,

Stéphane GIORGETTI, Commandant de Police,

Michel RAGAZZONI, Capitaine de Police,

Alphonse CIVILETTI, Capitaine de Police,

Christian DURAND, Capitaine de Police,

Francis MATTON, Lieutenant de Police,

Thierry COLOMBET, Lieutenant de Police,

Jean-François CARETTE, Lieutenant de Police,

Stéphane CONVERTINI, Lieutenant de Police,

MM. Stéphane LORME, Adjudant à la Compagnie des Sapeurs-pompier,

Serge DAFFARA, Adjudant à la Compagnie des Sapeurs-pompier,

Franck LANCELIN, Sergent-chef à la Compagnie des Sapeurs-pompier,

Didier CATTIN, Sergent-chef à la Compagnie des Sapeurs-pompier,

Noël OLIVIERI, Maréchal des Logis à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Eric ATTENOT, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompier,

Stéphane GIACOLETTO, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompier,

Thierry LA CASCIA, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompier,

Thierry MAISSEL, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompier,

Yann MAOUT, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompier,

Jean-Claude NOURY, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompier,

Patrick TORDOIR, Brigadier-chef de Police,

Stéphane PREVOT-D'ARVILLE, Brigadier-chef de Police,

Eric MABILON, Brigadier-chef de Police,

Thierry AMET, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Christian ROMANET, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Philippe POIRIER, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-pompier,

Robert TURPIN, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-pompier,

Pierre SCHOCKMEL, Brigadier de Police,

Michel GAUTIER, Brigadier de Police,

Serge GIET, ancien Brigadier de Police,

MM. Marc GAUCHE, Sapeur-pompier 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
 Lionel LAPOUZE, Sapeur-pompier 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
 Bruno LACHERE, Sapeur-pompier 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
 Daniel HOTTE, Sapeur-pompier 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
 Eric OTTO, Sapeur-pompier 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
 Gilles RUCKEBUSCH, Sous-brigadier de Police,  
 Jean-Pascal DOMINICI, Sous-brigadier de Police,  
 Claude TACCO, Sous-brigadier de Police,  
 Patrice MANON, Sous-brigadier de Police,  
 Philippe TOESCA, Sous-brigadier de Police,  
 Alain BINSINGER, Sous-brigadier de Police,  
 Bruno BOUERY, Sous-brigadier de Police,  
 Denis ZARLENGA, Agent de Police,  
 Orlando BERNARDI, Agent de Police,  
 Jean-Noël MONTGOBERT, Agent de Police,  
 Pascal GIMARD, Agent de Police,  
 Laurent COLLINET, Agent de Police,  
 Marcel PLANTIN, Agent de Police,  
 Frédéric LOTTIER, Agent de Police,  
 Hervé BURNOT, Agent de Police.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

MM. Rémy NOGUER, Lieutenant de Police,  
 Alain DEMBEK, Maréchal des Logis à la Compagnie de Nos Carabiniers,  
 Jean-Sébastien BLANCHARD, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,

MM. Jean-Marc FARCA, Brigadier-chef de Police,  
 Patrice GRIFFON, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,  
 Frédéric LACADEE, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,  
 Jean-Christophe COTTA, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
 Stéphane BUCAILLE, Brigadier de Police,  
 Christophe GERAY, Carabinier de 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,  
 Ludovic GUILLERMOU, Carabinier de 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,  
 Laurent FABRY, Carabinier de 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,  
 Régis VISTE, Carabinier de 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,  
 Lionel BALDINI, Sapeur-pompier 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
 Sylvain DI MARIO, Sapeur-pompier 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
 James ARSLAN, Sous-brigadier de Police,  
 Michel GUIPAUD, Carabinier de 2<sup>ème</sup> Classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,  
 Emmanuel MORAUX, Carabinier de 2<sup>ème</sup> Classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,  
 José PELLEGRINI, Agent de Police,  
 Frédéric OLLIVAUD, Agent de Police,  
 Alain SIFFREDI, Agent de Police,  
 Alexandre BONDU, Agent de Police,  
 Franck PERRETIER, Agent de Police,  
 Stéphane BOLOGNA, Agent de Police,  
 Yann BERTAUX, Agent de Police.

## ART. 3.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

- MM. Yannick RIZZI, Capitaine de Police,  
Fabien GERACE, Capitaine de Police,  
Mme Céline BERIO, Lieutenant de Police,  
MM. Bruno DE MARINO, Lieutenant de Police,  
Stéphane VIALE, Lieutenant de Police,  
Mme Mylène DARGENT, épouse GAMBARINI,  
Lieutenant de Police,  
MM. Jean-Marc DECAUNES, Major à la Compagnie  
des Sapeurs-pompiers,  
Jérôme MADONNA, Brigadier-chef de Police,  
Christophe BETTI, Brigadier-chef de Police,  
Laurent MARIGNANI, Brigadier de Police,  
Grégory TCHOLAKIAN, Agent de Police,  
Mlle Carole SABATINI, Agent de Police,  
M. Sébastien JEANNE, Agent de Police,  
Mlle Virginie MALJAK, Agent de Police,  
MM. Zoran GROZDANIC, Agent de Police,  
Emmanuel GIRARDIN, Agent de Police,  
Zoltan SANDOR, Agent de Police,  
Xavier ENAULT, Agent de Police,  
Arnaud MAIFFRET, Agent de Police,  
William PLAZIS, Agent de Police,  
Rodolphe BOUQUET, Agent de Police,  
Eric LORANO, Agent de Police,  
Olivier OUMAILIA, Agent de Police,  
Bruno ROBBI, Agent de Police,  
Jean-Marc FERAUD, Agent de Police.

## ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.589 du 19 novembre 2013  
accordant la Médaille d'Honneur.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

- |  |                                |
|--|--------------------------------|
| Mmes Marie-Claire PILLITTERI-AMET,<br>Chantal REMOND.        | } Employées en<br>Notre Palais |
| MM. Alain MENDONCA,<br>Graziano RESCIGNO,<br>Ludovic VALLAT. |                                |

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.590 du 19 novembre 2013 accordant la Médaille du Travail.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance n° 284 du 6 décembre 1924 instituant une Médaille du Travail ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

La Médaille du Travail en Bronze est accordée à :

Mmes Nadine EGENSCHWILLER,

Elisabeth SANNA, épouse LEUCCI.

MM. Jean-Louis BAUDINET,

Grégory GOMOND,

Patrice GUIDO,

Jean-Claude OCCHIPINTI,

Robert ROMAN,

Salvatore TRUISI.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

*Arrêté Ministériel n° 2013-560 du 13 novembre 2013 déclarant insaisissables des biens culturels étrangers présentés dans le cadre d'une exposition intitulée « Richard Artschwager ! ».*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.277 du 22 décembre 2003 relative aux expositions de biens culturels ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 30 octobre 2013 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Les biens culturels prêtés par The Museum of Modern Art, New York, au Nouveau Musée National de Monaco, organisateur de l'exposition « Richard Artschwager ! », présentée à la Villa Paloma, du 18 février au 11 mai 2014, sont insaisissables pendant la période de leur prêt à la Principauté, du 6 janvier au 11 juin 2014.

La liste des œuvres prêtées figure en annexe.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize novembre deux mille treize.

*Le Ministre d'Etat,  
M. ROGER.*

LISTE DES ŒUVRES PRETEES PAR LE MOMA - THE MUSEUM OF MODERN ART, NEW YORK, AU NOUVEAU MUSEE NATIONAL DE MONACO, DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION « RICHARD ARTSCHWAGER ! » - VILLA PALOMA - 18 FEVRIER AU 11 MAI 2014

Institution :  
The Museum of Modern Art  
11 West 53 Street  
New York, NY 10021

Œuvres :  
Richard Artschwager  
Untitled, 1994  
Bois et Métal  
74,9 x 82,6 x 106,6 cm  
The Museum of Modern Art, New York. Gift of Agnes Gund and Anna Marie and Robert F. Shapio  
Fund, 1994  
Accession number : 602.1994

Richard Artschwager  
Untitled, 1994  
Bois et Métal  
117 x 34,4 x 41,3 cm  
The Museum of Modern Art, New York. Gift of Agnes Gund and Anna Marie and Robert F. Shapio  
Fund, 1994  
Accession number : 604.1994

Richard Artschwager  
Untitled, 1994  
Bois et Métal  
203 x 73,8 x 31,6 cm  
The Museum of Modern Art, New York. Gift of Agnes Gund and Anna Marie and Robert F. Shapio  
Fund, 1994  
Accession number : 605.1994

*Arrêté Ministériel n° 2013-562 du 14 novembre 2013 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.319 du 8 avril 2002 rendant exécutoire la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme du 9 décembre 1999 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 novembre 2013 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002, susvisé, l'annexe I dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatorze novembre deux mille treize.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2013-562  
DU 14 NOVEMBRE 2013 MODIFIANT L'ARRETE  
MINISTERIEL N° 2002-434 DU 16 JUILLET 2002 PORTANT  
APPLICATION DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 15.321  
DU 8 AVRIL 2002 RELATIVE AUX PROCEDURES  
DE GEL DES FONDS AUX FINS DE LUTTE  
CONTRE LE TERRORISME

L'annexe I dudit arrêté est modifiée comme suit :

1/ Les mentions suivantes sont ajoutées, sous la rubrique « Personnes physiques » :

(a) « Muhammad Jamal Abd-Al Rahim Ahmad Al-Kashif [alias a) Muhammad Jamal Abdo Al-Kashif, b) Muhammad Jamal Abdo Al Kashif, c) Muhammad Jamal Abd-Al Rahim Ahmad Al-Kashif, d) Muhammad Jamal Abd-Al Rahim Al-Kashif, e) Muhammad Jamal Abdu, f) Muhammad Jamal, g) Muhammad Jamal Abu Ahmad (nom de guerre), h) Abu Ahmad (nom de guerre), i) Abu Jamal (nom de guerre), j) Muhammad Gamal Abu Ahmed, k) Mohammad Jamal Abdo Ahmed (nom de guerre), l) Muhammad Jamal Abduh (nom de guerre), m) Muhammad Jamal Ahmad Abdu (nom de guerre), n) Riyadh (nom de guerre)]. Adresse : Égypte. Date de naissance : a) 1.1.1964, b) 1.2.1964. Lieu de naissance : Le Caire, Égypte. Nationalité : égyptienne. Numéro de passeport : a) passeport égyptien n° 6487, délivré le 30 janvier 1986, au nom de Muhammad Jamal Abdu, b) passeport égyptien délivré en 1993, au nom de Muhammad Jamal Abd-Al Rahim Ahmad Al-Kashif, c) passeport yéménite n° 388181, au nom de Muhammad Jamal Abd-Al Rahim Al-Kashif. ».

(b) « Mohamed Lahbous [alias a) Mohamed Ennouini, b) Hassan, c) Hocine]. Date de naissance : 1978. Lieu de naissance : Mali. Nationalité : malienne. Adresse : Mali. »

2/ La mention suivante est ajoutée, sous la rubrique « Personnes morales, groupes et entités » :

« Réseau Muhammad Jamal [alias a) MJN, b) Muhammad Jamal Group, c) Jamal Network, d) Abu Ahmed Group, e) Al-Qaida in Egypt, f) AQE]. Renseignements complémentaires : actif en Égypte, en Libye et au Mali. Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b) : 21 octobre 2013. »

3/ La mention :

« Mati ur-Rehman Ali Muhammad [alias a) Mati-ur Rehman, b) Mati ur Rehman, c) Matiur Rahman, d) Matiur Rehman, e) Matti al-Rehman, f) Abdul Samad, g) Samad Sial, h) Abdul Samad Sial, i) Ustad Talha, j) Qari Mushtaq, k) Tariq, l) Hussain]. Date de naissance : vers 1977. Lieu de naissance : Chak n° 36/DNB, Rajkan, Madina Colony, district de Bahawalpur, province du Pendjab, Pakistan. Nationalité : pakistanaise », sous la rubrique « Personnes physiques »

est remplacée par les données suivantes :

« Mati ur-Rehman Ali Muhammad [alias a) Mati-ur Rehman, b) Mati ur Rehman, c) Matiur Rahman, d) Matiur Rehman, e) Matti al-Rehman, f) Abdul Samad, g) Samad Sial, h) Abdul Samad Sial, i) Ustad Talha, j) Qari Mushtaq, k) Tariq, l) Hussain]. Date de naissance : vers 1977. Lieu de naissance : Chak n° 36/DNB, Rajkan, Madina Colony, district de Bahawalpur, province du Pendjab, Pakistan. Nationalité : pakistanaise. Renseignements complémentaires : description physique : 157,4 cm ; nom du père : Ali Muhammad. ».

*Arrêté Ministériel n° 2013-563 du 14 novembre 2013 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « REALSTONE S.A.M. », au capital de 300.000 €.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « REALSTONE S.A.M. », présentée par le fondateur ;

Vu l'acte en brevet contenant les statuts de ladite société au capital de 300.000 euros, reçu par M<sup>e</sup> H. REY, Notaire, le 30 juillet 2013 ;

Vu l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la loi n° 408 du 20 janvier 1945 complétant l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des commissaires, modifiée ;

Vu la loi n° 1.338 du 7 septembre 2007 sur les activités financières ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.284 du 10 septembre 2007 portant application de ladite loi ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 novembre 2013 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

La société anonyme monégasque dénommée « REALSTONE S.A.M. » est autorisée à se constituer.

La constitution de la société est subordonnée à la souscription de l'intégralité du capital social et à sa libération dans les conditions fixées par l'article 3 de l'ordonnance du 5 mars 1895.

Ces formalités devront être accomplies dans un délai de trois mois sous peine de nullité de la présente autorisation.

ART. 2.

Sont approuvés les statuts de la société tels qu'ils résultent de l'acte en brevet en date du 30 juillet 2013.

ART. 3.

Lesdits statuts devront être publiés intégralement dans le Journal de Monaco dans le délai de vingt jours à dater de leur dépôt aux minutes du notaire rédacteur et après l'accomplissement des formalités prescrites par les articles 3, 4 et 5 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifiée.

ART. 4.

Toute modification aux statuts susvisés devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

ART. 5.

Les locaux où l'activité de la société doit être déployée sont soumis, préalablement à tout début d'exploitation, à l'avis de la Commission Technique d'Hygiène, de Sécurité et de Protection de l'Environnement, en application de l'ordonnance souveraine n° 2.214 du 9 juin 2009.

Les mêmes formalités devront être accomplies à l'occasion de tout transfert, transformation, extension, aménagement.

ART. 6.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatorze novembre deux mille treize.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.



*Arrêté Ministériel n° 2013-564 du 14 novembre 2013 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « SEALAND SHIPPING MONACO », au capital de 500.000 €.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « SEALAND SHIPPING MONACO » agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 22 août 2013 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 novembre 2013 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 3 des statuts (objet social) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 août 2013.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatorze novembre deux mille treize.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2013-565 du 14 novembre 2013 portant agrément de la compagnie d'assurance dénommée « SOGESSUR ».*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la requête présentée par la compagnie d'assurance « SOGESSUR », dont le siège social est à Rueil Malmaison, 92500, 2, rue Jacques Daguerre ;

Vu la loi n° 609 du 11 avril 1956 portant codification de la législation relative aux taxes dues par les compagnies d'assurances sur les contrats par elles passés, modifiée par la loi n° 1.182 du 27 décembre 1995 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.041 du 19 août 1963 rendant exécutoire la Convention relative à la réglementation des assurances, signée à Paris le 18 mai 1963 ;

Vu l'article 13 de l'ordonnance souveraine n° 4.178 du 12 décembre 1968 portant institution du contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 novembre 2013 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

La compagnie d'assurance dénommée « SOGESSUR » est autorisée à pratiquer dans la Principauté les opérations d'assurances suivantes mentionnées à l'article R 321-1 du Code français des Assurances :

- Accidents
- Corps de véhicules terrestres
- Incendie et éléments naturels
- Autres dommages aux biens
- Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs
- Responsabilité civile générale
- Protection juridique
- Pertes pécuniaires diverses :
  - g) Perte de la valeur vénale
  - j) Pertes pécuniaires non commerciales
  - k) Autres pertes pécuniaires.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatorze novembre deux mille treize.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2013-566 du 14 novembre 2013 agréant un agent responsable du paiement des taxes de la compagnie d'assurance dénommée « SOGESSUR ».*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la requête présentée par la compagnie d'assurance « SOGESSUR », dont le siège social est à Rueil Malmaison, 2, rue Jacques Daguerre ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.041 du 19 août 1963 rendant exécutoire la Convention relative à la réglementation des assurances, signée à Paris le 18 mai 1963 ;

Vu l'article 13 de l'ordonnance souveraine n° 4.178 du 12 décembre 1968 portant institution du contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances ;

Vu la loi n° 609 du 11 avril 1956 portant codification de la législation relative aux taxes dues par les compagnies d'assurances sur les contrats par elles passés, modifiée par la loi n° 1.182 du 27 décembre 1995 ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2013-565 du 14 novembre 2013 autorisant la compagnie d'assurance « SOGESSUR » ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 novembre 2013 ;

#### Arrêtons :

##### ARTICLE PREMIER.

Monsieur Laurent DUNET, domicilié à Colombes, est agréé en qualité de représentant personnellement responsable du paiement des taxes et pénalités susceptibles d'être dues par la compagnie d'assurance dénommée « SOGESSUR ».

##### ART. 2.

Le montant du cautionnement dû en application de l'article 7 de la loi n° 609 du 11 avril 1956 portant codification de la législation relative aux taxes dues par les compagnies d'assurances sur les contrats par elles passés est fixé à la somme de 1.500 euros.

##### ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatorze novembre deux mille treize.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2013-567 du 14 novembre 2013 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Attaché au Service des Prestations Médicales de l'Etat.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 novembre 2013 ;

#### Arrêtons :

##### ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue du recrutement d'un Attaché au Service des Prestations Médicales de l'Etat (catégorie B - indices majorés extrêmes 289/379).

##### ART. 2.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

1°) être de nationalité monégasque ;

2°) être titulaire du baccalauréat ;

3°) justifier d'une expérience d'au moins une année au sein de l'Administration monégasque dans le domaine du secrétariat médical.

##### ART. 3.

Les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;

- deux extraits de leur acte de naissance ;

- un extrait du casier judiciaire ;

- un certificat de nationalité ;

- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

##### ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

##### ART. 5.

Le jury de concours sera composé comme suit :

- Mme Valérie VIORA-PUYO, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, ou son représentant, Président ;

- M. Thierry ORSINI, Directeur Général du Département des Finances et de l'Economie ;

- Mme Virginie COTTA, Directeur Général du Département des Affaires Sociales et de la Santé ;

- Mme Candice FABRE, Chef du Service des Prestations Médicales de l'Etat ;

- M. Jean-Marc FARCA, représentant les fonctionnaires auprès de la Commission Paritaire compétente, ou son suppléant.

##### ART. 6.

Le recrutement du candidat retenu s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée.

## ART. 7.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatorze novembre deux mille treize.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2013-568 du 14 novembre 2013  
approuvant les statuts du Syndicat dénommé  
« Syndicat des Cadres des Activités Touristiques ».*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance-loi n° 399 du 6 octobre 1944 autorisant la création de syndicats professionnels, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 2.942 du 4 décembre 1944 portant règlement de la formation et du fonctionnement des Syndicats, modifiée ;

Vu la demande aux fins d'approbation des statuts du Syndicat dénommé « Syndicat des Cadres des Activités Touristiques » ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 novembre 2013 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

Les statuts du Syndicat dénommé « Syndicat des Cadres des Activités Touristiques » tels qu'ils ont été déposés à la Direction du Travail sont approuvés.

## ART. 2.

Toute modification audits statuts devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

## ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatorze novembre deux mille treize.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2013-569 du 13 novembre 2013  
portant nomination d'un Praticien Hospitalier  
Associé au Centre Hospitalier Princesse Grace  
(Service d'Ophtalmologie).*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.840 du 29 décembre 1998 portant statut des personnels médicaux intervenant ponctuellement au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 98-629 du 29 décembre 1998 régissant les conditions de recrutement du personnel médical du Centre Hospitalier Princesse Grace ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2012-691 du 16 novembre 2012 portant nomination d'un Praticien Hospitalier Associé au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Ophtalmologie) ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace en date du 26 septembre 2013 ;

Vu l'avis émis par le Conseil de l'Ordre des Médecins de Monaco ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2013 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

Le Docteur Patrick DESPREZ est nommé Praticien Hospitalier Associé au sein du Service d'Ophtalmologie au Centre Hospitalier Princesse Grace pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013.

## ART. 2.

L'arrêté ministériel n° 2012-691 du 16 novembre 2012, susvisé, est abrogé.

## ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize novembre deux mille treize.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2013-570 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Praticien Hospitalier Associé au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Hépatogastro-Entérologie).*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.840 du 29 décembre 1998 portant statut des personnels médicaux intervenant ponctuellement au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 98-629 du 29 décembre 1998 régissant les conditions de recrutement du personnel médical du Centre Hospitalier Princesse Grace ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2013-71 du 1<sup>er</sup> février 2013 portant nomination d'un Praticien Hospitalier Associé au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Endoscopie Digestive) ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace en date du 26 septembre 2013 ;

Vu l'avis émis par le Conseil de l'Ordre des Médecins de Monaco ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2013 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Le Docteur Gilbert GLASS est nommé Praticien Hospitalier Associé au sein du Service d'Hépatogastro-Entérologie au Centre Hospitalier Princesse Grace pour une durée d'un an, à compter du 22 décembre 2013.

ART. 2.

L'arrêté ministériel n° 2013-71 du 1<sup>er</sup> février 2013, susvisé, est abrogé.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize novembre deux mille treize.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2013-571 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Praticien Hospitalier Associé au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Urologie).*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.840 du 29 décembre 1998 portant statut des personnels médicaux intervenant ponctuellement au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 98-629 du 29 décembre 1998 régissant les conditions de recrutement du personnel médical du Centre Hospitalier Princesse Grace ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2012-689 du 16 novembre 2012 portant nomination d'un Praticien Hospitalier Associé au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Urologie) ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace en date du 26 septembre 2013 ;

Vu l'avis émis par le Conseil de l'Ordre des Médecins de Monaco ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2013 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Le Docteur Alex PEYROTTE est nommé Praticien Hospitalier Associé au sein du Service d'Urologie au Centre Hospitalier Princesse Grace pour une durée d'un an, à compter du 9 novembre 2013.

ART. 2.

L'arrêté ministériel n° 2012-689 du 16 novembre 2012, susvisé, est abrogé.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize novembre deux mille treize.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2013-572 du 13 novembre 2013 portant nomination d'un Praticien Hospitalier Associé au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Hépatogastro-Entérologie).*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.840 du 29 décembre 1998 portant statut des personnels médicaux intervenant ponctuellement au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 98-629 du 29 décembre 1998 régissant les conditions de recrutement du personnel médical du Centre Hospitalier Princesse Grace ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2012-690 du 16 novembre 2012 portant nomination d'un Praticien Hospitalier Associé au Centre Hospitalier Princesse Grace (Service d'Hépatogastro-Entérologie) ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace en date du 26 septembre 2013 ;

Vu l'avis émis par le Conseil de l'Ordre des Médecins de Monaco ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2013 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Le Docteur Guy VAUBAN est nommé Praticien Hospitalier Associé au sein du Service d'Hépatogastro-Entérologie au Centre Hospitalier Princesse Grace pour une durée d'un an, à compter du 6 novembre 2013.

ART. 2.

L'arrêté ministériel n° 2012-690 du 16 novembre 2012, susvisé, est abrogé.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize novembre deux mille treize.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2013-573 du 13 novembre 2013 plaçant un Praticien Hospitalier au Centre Hospitalier Princesse Grace, en position de disponibilité.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 7.928 du 6 mars 1984 portant statut du personnel médical du Centre Hospitalier Princesse Grace ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'avis émis par la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier Princesse Grace, réunie le 24 septembre 2013 ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace en date du 26 septembre 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2013 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Le Docteur Cécile GARCEAU, Praticien Hospitalier, est placé, sur sa demande, en position de disponibilité pour convenances personnelles, pour une durée d'une année à compter du 15 novembre 2013.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize novembre deux mille treize.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2013-574 du 13 novembre 2013 plaçant un Praticien Hospitalier au Centre Hospitalier Princesse Grace en position de disponibilité.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 7.928 du 6 mars 1984 portant statut du personnel médical du Centre Hospitalier Princesse Grace ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'avis émis par la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier Princesse Grace, réunie le 24 septembre 2013 ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace en date du 26 septembre 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2013 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Le Docteur Ludovic MOREAU, Praticien Hospitalier, est placé, sur sa demande, en position de disponibilité pour convenances personnelles, pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize novembre deux mille treize.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2013-575 du 13 novembre 2013 abrogeant l'arrêté ministériel n° 2012-740 du 20 décembre 2012 plaçant un Praticien Hospitalier à temps plein au Centre Hospitalier Princesse Grace, en position de disponibilité.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 7.928 du 6 mars 1984 portant statut du personnel médical du Centre Hospitalier Princesse Grace ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des Praticiens Hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2012-740 du 20 décembre 2012 plaçant un Praticien Hospitalier à temps plein au Centre Hospitalier Princesse Grace, en position de disponibilité ;

Vu la demande formulée par le Docteur Jean-Yves BALLY BERARD, en date du 11 septembre 2013 ;

Vu l'avis émis par la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier Princesse Grace, réunie le 24 septembre 2013 ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace en date du 26 septembre 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2013 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Les dispositions de l'arrêté ministériel n° 2012-740 du 20 décembre 2012 précité, plaçant un Praticien Hospitalier à temps plein en position de disponibilité, sont abrogées à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize novembre deux mille treize.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2013-576 du 13 novembre 2013 modifiant l'arrêté ministériel n° 98-629 du 29 décembre 1998 réglementant les conditions de recrutement du personnel médical du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifié.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 188 du 18 juillet 1934 relatifs aux fonctions publiques ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.839 du 29 décembre 1998 portant statut des praticiens hospitaliers au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 98-629 du 29 décembre 1998 réglementant les conditions de recrutement du personnel médical du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 novembre 2013 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

L'article 2 de l'arrêté ministériel n° 98-629 du 29 décembre 1998, modifié, susvisé, est complété comme suit :

« c) Pour les fonctions de médecin-coordonnateur :

- les docteurs en médecine, titulaires d'un diplôme d'études spécialisées complémentaires de gériatrie ou de la capacité de gérontologie ou d'un diplôme d'université de médecin coordonnateur d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. »

## ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize novembre deux mille treize.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

---

## ARRÊTÉS MUNICIPAUX

---

*Arrêté Municipal n° 2013-3400 du 11 novembre 2013 plaçant un fonctionnaire en position de disponibilité.*

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune, modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2008-2385 du 16 juillet 2008 portant nomination et titularisation d'un Agent technique dans les Services Communaux (Service Bureautique-Informatique) ;

Vu l'arrêté municipal n° 2009-1131 du 27 mars 2009 portant nomination d'un Technicien dans les Services Communaux (Service Bureautique-Informatique) ;

Vu l'arrêté municipal n° 2010-2814 du 21 septembre 2010 plaçant un fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu l'arrêté municipal n° 2011-2689 du 1<sup>er</sup> septembre 2011 plaçant un fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu l'arrêté municipal n° 2012-1880 du 11 juin 2012 plaçant un fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la demande présentée par M. Olivier LABARRERE tendant à être placé en position de disponibilité ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Monsieur Olivier LABARRERE, Technicien au Service Informatique, est maintenu sur sa demande, en position de disponibilité à compter du 2 novembre 2013.

## ART. 2.

M. le Secrétaire Général, Directeur du Personnel des Services Municipaux, est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté, dont une ampliation a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat, en date du 11 novembre 2013.

Monaco, le 11 novembre 2013.

*Le Maire,*  
G. MARSAN.

---

*Arrêté Municipal n° 2013-3474 du 18 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs dans les fonctions de Maire.*

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu l'article 85 de la Constitution ;

Vu l'article 50 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

**Arretons :**

ARTICLE PREMIER.

Monsieur Christian RAIMBERT, Adjoint, est délégué dans les fonctions de Maire le samedi 23 et le dimanche 24 novembre 2013 inclus.

## ART. 2.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 18 novembre 2013, a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 18 novembre 2013.

*Le Maire,*  
G. MARSAN.

---

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

---

### MINISTÈRE D'ÉTAT

---

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

*Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions».*

La nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» est en vente au Ministère d'Etat, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros TTC.

*Mise en vente de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions».*

Le public est informé qu'une seconde édition en langue anglaise de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 60 euros T.T.C.

---

**DÉPARTEMENT DES FINANCES  
ET DE L'ÉCONOMIE**

---

Direction de l'Habitat.

*Offres de location en application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1947.*

OFFRE DE LOCATION

D'un trois pièces sis 4, rue des Spélugues, 2<sup>me</sup> étage, d'une superficie de 61 m<sup>2</sup> et 1 m<sup>2</sup> de balcon.

Loyer mensuel : 943,80 € + 30 € de charges.

Personne à contacter pour les visites : DIRECTION DE L'HABITAT, 10 bis, quai Antoine I<sup>er</sup> - Monaco.

Téléphone : 98.98.80.08.

Horaires de visite :

- Le mardi 26 novembre, de 11 h à 12 h 30 ;

- Le mercredi 4 décembre, de 13 h à 14 h 30.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine I<sup>er</sup>, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 22 novembre 2013.

---

OFFRE DE LOCATION

D'un studio sis 8, impasse des Carrières, 1<sup>er</sup> étage, d'une superficie de 27,63 m<sup>2</sup> et 3,23 m<sup>2</sup> de balcon.

Loyer mensuel : 650 € + 45 € de charges.

Personne à contacter pour les visites : Monsieur Sylvain CHARNAY, 1, impasse des Carrières - Monaco.

Téléphone : 93.25.23.48.

Horaires de visite : Le samedi 30 novembre 2013, de 10 h à 11 h.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine I<sup>er</sup>, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 22 novembre 2013.

---

OFFRE DE LOCATION

D'un studio sis 8, rue Malbousquet, 1<sup>er</sup> étage, d'une superficie de 25,35 m<sup>2</sup>.

Loyer mensuel : 820 € + 50 € de charges.

Personne à contacter pour les visites : AGENCE VOLUMES - M. Olivier CORPORANDY, 23, rue Grimaldi à Monaco.

Téléphone : 93.30.89.80.

Horaires de visite : Sur rendez-vous.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine I<sup>er</sup>, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 22 novembre 2013.

---

OFFRE DE LOCATION

D'un deux pièces sis « El Palacio » 41 bis, rue Plati, 2<sup>me</sup> étage inférieur, d'une superficie de 46,17 m<sup>2</sup>.

Loyer mensuel : 1.380,00 € + 80 € de charges.

Personne à contacter pour les visites : DAMENO IMMOBILIER, Mme Isabelle MOLINA, 7, boulevard des Moulins - Monaco.

Téléphone : 93.50.25.30 - 06.80.86.23.14.

Horaires de visite : Les mardis et jeudis matins sur rendez-vous.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine I<sup>er</sup>, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 22 novembre 2013.

---



**DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES***Avis relatif à la création d'un office d'huissier de justice.*

L'attention des personnes de nationalité monégasque, remplissant les conditions prescrites par l'article 72 alinéa 2 de la loi n° 1.398 du 24 juin 2013 relative à l'administration et à l'organisation judiciaires, est appelée sur la création d'un office d'huissier près la Cour d'Appel et les Tribunaux de la Principauté.

Les candidats intéressés sont invités à déposer leur demande au Secrétariat Général de la Direction des Services Judiciaires, Palais de Justice, dans les quinze jours de la publication du présent avis.

Les demandes seront accompagnées des pièces nécessaires (certificat de nationalité, extrait d'acte de naissance, copie certifiée conforme des diplômes ou justification de l'expérience professionnelle requise) ainsi que d'un curriculum-vitæ détaillé.

Les candidatures seront examinées par une commission ad hoc composée du Directeur des Services Judiciaires, du Premier Président de la Cour d'Appel, du Procureur Général, du Président du Tribunal de Première Instance et du Bâtonnier en exercice, ou son représentant, de l'Ordre des Avocats-Défenseurs et Avocats.

**INFORMATIONS***La Semaine en Principauté**Cathédrale de Monaco*

Le 11 décembre, à 20 h,

Les Chœurs de l'Etoile Rouge de l'Armée Russe avec Ekaterina Bolshunova, soprane, sous la direction du Commandant Oleg Neklyudov. Au programme : Chants de Noël et chants traditionnels.

*Opéra de Monte-Carlo - Salle Garnier*

Le 6 décembre, à 20 h 30,

Concert par Carla Bruni.

Le 11 décembre, à 20 h 30,

Soirée surprise en l'honneur de Jean-Christophe Maillot par l'Académie Princesse Grace.

Le 14 décembre, à 20 h 30,

Le 15 décembre, à 16 h,

« Solo in Time » de Savion Glover par la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo.

*Chapelle de la Visitation*

Les 3 et 5 décembre, à 20 h 30,

Concerts de musique baroque.

*Hôtel de Paris - Salle Empire*

Le 7 décembre, à 20 h 30,

Bal de Noël Monte-Carlo et ventes aux enchères en faveur d'Action Innocence Monaco.

*Hôtel de Paris - Bar Américain*

Du 26 novembre au 1<sup>er</sup> décembre, à partir de 20 h,

Monte-Carlo Jazz Festival 2013 avec Jon Regen, organisé par la Société des Bains de Mer.

*Grimaldi Forum*

Le 22 novembre, à 20 h, et

le 24 novembre, à 15 h,

Dans le cadre de la Fête Nationale Monégasque, « L'Or du Rhin » de Richard Wagner organisé par l'Opéra de Monte-Carlo.

Le 30 novembre, à 18 h 30,

et le 1<sup>er</sup> décembre, à 15 h,

« Mission Rêve », comédie musicale pour enfants au profit de l'Association Les Enfants de Frankie.

Le 3 décembre, à 20 h,

Concert de gospel, chants traditionnels sud-africains et danses zoulou par Soweto Gospel Choir.

Le 11, 12 et 13 décembre, à 20 h,

« Sans tambour... » one-man show de Gad Elmaleh.

*Auditorium Rainier III*

Les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre, de 14 h à 18 h 30,

Forum des Associations Culturelles organisé par la Direction des Affaires Culturelles.

Le 1<sup>er</sup> décembre, à 18 h,

Série Grande Saison (dans le cadre du Festival Manca) - Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Dima Slobodeniouk avec Martin Helmchen, piano.

Le 10 décembre, à 18 h 30,

Série Happy Hour « Deux bassons à l'opéra... » interprètent des airs célèbres de Rossini, Bellini, Ozi, Schubert et Donizetti.

Le 12 décembre, à 20 h,

Le 15 décembre, à 15 h,

« La Favorite » (version concert) de Gaetano Donizetti organisé par l'Opéra de Monte-Carlo.

*Théâtre Princesse Grace*

Le 29 novembre, à 21 h,

« Le Roi se meurt » d'Eugène Ionesco avec Michel Bouquet, Juliette Carré, Nathalie Bigorre, Pierre Forest, Lisa Martino et Sébastien Rognoni, en collaboration avec la Fondation Prince Pierre de Monaco.

Le 3 décembre, à 21 h,

« A livres ouverts », soirée lecture avec André Dussolier.

Le 7 décembre, à 21 h,

Le 8 décembre, à 15 h,

« Inconnu à cette adresse » de Kressmann Taylor avec Thierry Lhermitte et Patrick Timsit.

Le 12 décembre, à 21 h,

« Des fleurs pour Algernon » de Daniel Keyes avec Grégory Gadebois.

*Théâtre des Variétés*

Le 23 novembre, à 21 h,

« L'Assemblée des Femmes » d'Aristophane, d'après une traduction et une dramaturgie de Michel Hermann, par le Studio de Monaco.

Le 26 novembre, à 20 h 30,

Tout l'Art du Cinéma - Projection cinématographique organisée par les Archives Audiovisuelles de Monaco.

Le 30 novembre, à 11 h et 15 h,

Opération de marionnettes « La Maison qui Chante » de Betsy Jolas avec l'Ensemble Instrumental Ars Nova et Le Carrosse d'Or. Co-production de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, de l'Opéra de Monte-Carlo et de So.Ge.Da.

Le 3 décembre, à 20 h 30,

Tout l'Art du Cinéma - Projection cinématographique « Le Bonheur d'Assia » d'Andréï Konchalovski (1967) organisée par les Archives Audiovisuelles de Monaco.

Le 6 décembre, à 19 h,

Dans le cadre du Téléthon, spectacle présenté par le Studio de Monaco.

Le 7 décembre, à 17 h,

Concert de Noël par des enfants virtuoses de moins de 13 ans, organisé par l'Association Ars Antonina.

Le 10 décembre, à 18 h 30,

Conférence sur le thème « Les jardins de Perse » par Manijeh Nouri organisée par l'Association Monégasque pour la Connaissance des Arts.

Le 11 décembre, à 20 h 30,

Concert par le Quatuor de Guitare Aïghetta Quartet par l'Association Crescendo.

#### *Médiathèque de Monaco*

Le 10 décembre, à 19 h,

Conférence sur le thème « La Nouvelle Calédonie » par J.-C. Gay.

#### *Maison de l'Amérique Latine*

Le 22 novembre, à 19 h 30,

Conférence sur le thème « La face cachée du Monde Andin - Part II » par Francis Devigne.

#### *Espace Fontvieille*

Jusqu'au 25 novembre,

18<sup>ème</sup> Salon Monte-Carlo Gastronomie organisé par le Groupe Promocom.

#### *Quai Albert 1<sup>er</sup>*

Du 5 décembre au 5 janvier 2014,

Village de Noël organisé par la Mairie de Monaco.

#### *Port Hercule*

Du 6 décembre, à 17 h, au 8 décembre, à minuit,

Darse Nord - Village du Téléthon 2013.

#### *Stade Nautique Rainier III*

Du 5 décembre au 9 mars,

Patinoire municipale - Kart sur glace.

#### *Espace Fontvieille*

Le 30 novembre, de 10 h à 18 h,

Kermesse Œcuménique.

#### *En Principauté*

Le 6 décembre 2013,

9<sup>ème</sup> Journée monégasque des Nez Rouges organisée par l'Association « Les Enfants de Frankie » en soutien aux enfants malades et défavorisés.

#### *Expositions*

##### *Musée Océanographique*

Tous les jours, de 10 h à 19 h,

Le Musée Océanographique propose une exposition sensation à la rencontre des requins : visites des aquariums, exposition de plusieurs mâchoires, rencontre avec les requins.

##### *Musée des Timbres et des Monnaies*

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h,

Exposition de toutes les monnaies émises par les Princes de Monaco depuis 1640 et d'éléments entrant dans l'élaboration du timbre-poste depuis 1885 jusqu'au timbre dentelé final.

Vente de timbres récents et monnaies, cartes postales, ouvrages philatéliques, ainsi que divers produits tels que carrés de soie et cravates aux armoiries princières.

##### *Nouveau Musée National (Villa Sauber)*

Jusqu'au 2 février 2014, de 11 h à 19 h,

Exposition « Monacopolis », Architecture, Urbanisme et Décors à Monte-Carlo.

##### *Nouveau Musée National (Villa Paloma)*

Jusqu'au 5 janvier 2014, de 10 h à 18 h,

Exposition sur le thème « Promenades d'Amateurs ».

##### *Musée d'Anthropologie Préhistorique*

Jusqu'au 28 février, de 9 h à 17 h,

Exposition sur le thème « Dessine-moi un bison ».

##### *Ecole Supérieure d'Arts Plastiques*

Jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre,

De 11 h à 19 h,

Exposition sur le thème « GT » par Gavin Turk.

##### *Galerie Marlborough Monaco*

Jusqu'au 29 novembre, de 11 h à 18 h,

Exposition par David Rodriguez Caballero.

Du 5 décembre au 31 janvier, de 11 h à 18 h (sauf les week-ends et jours fériés)

Exposition par Ben.

##### *Galerie l'Entrepôt*

Jusqu'au 13 décembre, de 15 h à 19 h,

Exposition sur le thème « L'ange du Temps » par David Gabriel Kavafy.

##### *Galerie Carré Doré*

Jusqu'au 2 décembre, de 14 h à 18 h (du mardi au vendredi),

Exposition « Carré Doré Collection ».

Du 3 au 10 décembre, de 14 h à 18 h

Exposition de Dario Ballantini.

Du 11 décembre au 7 janvier 2014, de 14 h à 18 h (du mardi au vendredi),

Exposition « Christmas Mix ».

*Galerie Adriano Ribolzi*

Jusqu'au 15 janvier 2014,

Exposition sur le thème « Andy Warhol - The American Dream ».

*Maison de l'Amérique Latine*

Du 10 décembre au 4 janvier 2014, de 14 h à 19 h,

Exposition de peintures par Nall.

*Terrasses de Fontvieille*

Du 5 au 7 décembre, de 10 h à 17 h 30,

« MonacoPhil 2013 » : exposition philatélique internationale organisée par l'Office des Emissions de Timbre-Poste et le Club de Monte-Carlo.

### Sports

*Monte-Carlo Golf Club*

Le 24 novembre,

Coupe des Racleurs - Stableford (R).

Le 1<sup>er</sup> décembre,

Coupe de l'Elégance Rétro (M. et Mme R. Bogo) Scramble à 3 Medal.

*Stade Louis II*

Le 30 novembre, à 17 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Rennes.

Le 7 décembre,

Open de Jujitsu.

Le 8 décembre,

20<sup>ème</sup> Tournoi International de Judo de Monaco.

Le 14 décembre, à 20 h 30,

Championnat de Handball Nationale 2 : Monaco - Bagnols.

*Port Hercule*

Le 15 décembre,

Cursa de Natale (parcours de 10 km dans Monaco) organisée par l'Association Sportive de la Sûreté Publique de Monaco.



## INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

### PARQUET GENERAL

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Claire NOTARI, Huissier, en date du 12 septembre 2013, enregistré, le nommé :

- BOULOT Michel, né le 8 mars 1964 à THIONVILLE (57), de Gilbert et de MOISSERON Marie-Brigitte, de nationalité luxembourgeoise, agent commercial, actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 10 décembre 2013, à 9 heures, sous la prévention de non paiement de cotisations sociales.

Délit prévu et réprimé par les articles 2, 9 et 29 de la loi n° 644 du 17 janvier 1958, 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947.

Délit prévu et réprimé par les articles 1, 12 et 27 de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982.

Pour extrait :  
*Le Procureur Général,*  
J.P. DRENO.

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Claire NOTARI, Huissier, en date du 12 septembre 2013, enregistré, le nommé :

- GORDON Craig, né le 26 décembre 1961 à Askett (Grande-Bretagne), de John et de BROWN Pauline, de nationalité britannique, gérant de SARL, actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 10 décembre 2013, à 9 heures, sous la prévention de non paiement de cotisations sociales CARTI/CAMTI.

Délit prévu et réprimé par les articles 2, 9 et 29 de la loi n° 644 du 17 janvier 1958, 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947.

Délict prévu et réprimé par les articles 1, 12 et 27 de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982.

Pour extrait :  
*Le Procureur Général,*  
J.P. DRENO.

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Claire NOTARI, Huissier, en date du 20 septembre 2013 enregistré,

- la SARL SKY WINGS, représenté par son gérant Monsieur FANTATO Mauro, actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 10 décembre 2013, à 9 heures, sous la prévention de non paiement de cotisations sociales CARTI/CAMTI.

Délict prévu et réprimé par les articles 1, 12 et 27 de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982.

Délict prévu et réprimé par les articles 2, 9 et 29 de la loi n° 644 du 17 janvier 1958, 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947.

Pour extrait :  
*Le Procureur Général,*  
J.P. DRENO.

**GREFFE GENERAL**

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M. Sébastien BIANCHERI, Juge Commissaire de la cessation des paiements de Arturo SALERNO exerçant le commerce sous l'enseigne « MICHELANGELO », a autorisé Christian BOISSON, syndic, à céder à M. Alexander MAZANOV, Mme Natalia MALININA, M. Arturo SALERNO, agissant solidairement entre eux au nom et pour le compte d'une société en formation, au prix de DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (2.500.00 euros) le fonds de commerce exploité sous l'enseigne « restaurant LE MICHELANGELO », composé notamment du droit au bail du local situé 8, quai Jean-Charles Rey à Monaco, ce dans les formes

et conditions prévues dans le compromis de vente en date du 24 septembre 2013, qui demeurera annexé aux présentes.

Monaco, le 13 novembre 2013.

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, Mme Patricia HOARAU, Juge Commissaire de la liquidation des biens de la SAM INNOV.ECO conformément à l'article 428 du Code de Commerce, a taxé les frais et honoraires revenant au syndic Bettina RAGAZZONI dans la liquidation des biens susvisée.

Monaco, le 14 novembre 2013.

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, Madame Sophie LEONARDI, Juge-Commissaire de la cessation des paiements de la SAM BREZZO FRERES, a prorogé jusqu'au 30 juin 2013 le délai imparti au syndic M. Jean-Paul SAMBA pour procéder à la vérification des créances de la cessation des paiements précitée.

Monaco, le 15 novembre 2013.

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, Mlle Cyrielle COLLE, Juge au Tribunal de Première Instance, Juge Commissaire de la cessation des paiements de la SARL ZENZEN MANAGEMENT, a arrêté l'état des créances à la somme de DEUX CENT CINQUANTE SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE SEPT EUROS ET DIX-HUIT CENTIMES (257.467,18 euros), sous réserve des admissions dont les droits ne sont pas encore liquidés.

Monaco, le 18 novembre 2013.

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, Mlle Cyrielle COLLE, Juge au Tribunal de Première Instance, Juge Commissaire de la cessation des paiements de SARL ZENZEN MANAGEMENT, a renvoyé ladite SARL ZENZEN MANAGEMENT devant le Tribunal pour être statué sur la solution à donner à la procédure à l'audience du 13 décembre 2013.

Monaco, le 18 novembre 2013.

Etude de M<sup>e</sup> Magali CROVETTO-AQUILINA  
Notaire  
Hôtel de Genève  
31, boulevard Charles III - Monaco

Société à Responsabilité Limitée  
dénommée

«**PIZZA & PASTA**»

**ERRATUM**

A la publication de la modification aux statuts de la société à responsabilité limitée dénommée « PIZZA & PASTA » parue au Journal de Monaco numéro 8.146 du 8 novembre 2013 pages 2264-2265, l'expédition des actes des 7 juin et 25 octobre 2013 ayant été déposée le 15 novembre 2013 au Greffe des Tribunaux de la Principauté de Monaco et non le 8 novembre 2013.

Monaco, le 22 novembre 2013.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

*Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 7 novembre 2013,

M. Ange Michel PIEPOLI, demeurant 6, avenue des Citronniers, à Monte-Carlo, a cédé,

à la S.A.R.L. "Galerie Charles III Restauration", au capital de quinze mille euros, avec siège social à Monaco,

un fonds de commerce de bar américain, snack, restaurant de luxe, avec ambiance musicale etc... exploité Galerie Charles III, à Monte-Carlo, connu sous le nom de "LE BISTROQUET".

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 22 novembre 2013.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

*Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 7 novembre 2013,

M. Ange Michel PIEPOLI, demeurant 6, avenue des Citronniers, à Monte-Carlo, a cédé,

à la S.A.R.L. "Galerie Charles III Restauration", au capital de quinze mille euros, avec siège social à Monaco,

un fonds de commerce de bar-restaurant etc... exploité 15, Galerie Charles III, à Monte-Carlo, connu sous le nom de "SABOR DI VINO".

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 22 novembre 2013.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

**"CHARTER & CHARTER S.A.R.L."**

**APPORT DE FONDS DE COMMERCE**

*Deuxième Insertion*

Aux termes de deux actes reçus par le notaire soussigné les 2 août et 2 septembre 2013, contenant établissement des statuts de la société à responsabilité limitée devant exister sous la dénomination de "CHARTER & CHARTER S.A.R.L.",

Monsieur Mario LIQUORI, commerçant, domicilié 44, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, a apporté à ladite société un fonds de commerce d'achat, vente, commission, représentation, gestion, location, réparation exclusivement en sous-traitance de tous bateaux, neufs ou d'occasion, ainsi que d'accessoires et pièces détachées équipant les bateaux de plaisance et tous services relatifs à la plaisance,

qu'il exploite et fait valoir dans des locaux sis 9, quai J.F. Kennedy à Monaco, sous l'enseigne "CHARTER ET CHARTER MONACO".

Oppositions, s'il y a lieu, au siège de la société, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 22 novembre 2013.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**CESSION DE DROIT AU BAIL**

*Première Insertion*

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 15 novembre 2013,

la "S.A.R.L. SALADETTE", au capital de 15.000 € et siège 41, avenue Hector Otto, à Monaco,

a cédé à la S.A.R.L. dénommée "ENGLISH LANGUAGE MEDIA", au capital de 15.000 € et siège 38, rue Grimaldi, à Monaco,

le droit au bail portant sur un local portant la lettre "F" et formant le lot 467, situé au r-d-c de l'immeuble "LE PATIO PALACE", sis 41, avenue Hector Otto, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 22 novembre 2013.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

**«L.G.» S.A.R.L.**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant actes reçus par le notaire soussigné les 18 juin et 21 octobre 2013 complété par acte du 12 novembre 2013.

Il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : «L.G.» S.A.R.L.

Objet :

La société a pour objet, tant à Monaco qu'à l'étranger :

La création, le design, l'achat, la vente en gros, le négoce, l'import, l'export de pièces de joaillerie originales, de bijoux, d'articles d'horlogerie, et d'accessoires dans les réseaux de distribution appropriés partout dans le monde ;

Et plus largement, toute opération mobilière, immobilière, financière permettant ou visant à permettre la réalisation de cet objet.

Durée : 99 années à compter du 25 octobre 2013.

Siège : 1, rue des Gênets, à Monte-Carlo.

Capital : 30.000 euros, divisé en 300 parts de 100 euros.

Gérant : Mademoiselle Lily ELIA, domiciliée 21, avenue Princesse Grace, à Monte-Carlo.

Une expédition de chacun desdits actes a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être affichée conformément à la loi, le 22 novembre 2013.

Monaco, le 22 novembre 2013.

Signé : H. REY.

---

Etude de Maître Thomas GIACCARDI,  
Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel de Monaco  
6, boulevard Rainier III – Monaco

---

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

---

#### *Deuxième Insertion*

---

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 octobre 2013, la SAM BANQUE PASCHE Monaco, au capital de 8.600.000 €, dont le siège social est situé 3-7, boulevard des Moulins à Monaco,

a cédé à la SAM BANQUE HAVILLAND Monaco, au capital de 18.000.000 €, dont le siège social est situé 3 et 9, boulevard des Moulins à Monaco,

le fonds de commerce de banque qu'elle exploite au 7 boulevard des Moulins à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude de Maître Thomas GIACCARDI, Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel de Monaco, domicilié 6, boulevard Rainier III à Monaco, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 22 novembre 2013.

---

### CESSION DE DROIT AU BAIL

---

#### *Première Insertion*

---

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 septembre 2013, la société anonyme monégasque « MAC LIPHE », ayant son siège social sis 5, avenue Princesse Grace, 98000 Monaco, a cédé à la société à responsabilité limitée « PRINCESS YACHTS MONACO », ayant son siège social 27, boulevard Albert I<sup>er</sup>, 98000 Monaco, le droit au bail des locaux ci-après désignés dépendant d'un immeuble dénommé « Castellara », 8, avenue Président J.F. Kennedy, 98000 Monaco, savoir : un local commercial n° 1 et 2 situé au rez-de-chaussée dudit immeuble.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds de commerce dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 22 novembre 2013.

---

### CHANGEMENT DE NOM

---

Conformément aux dispositions de l'ordonnance du 25 avril 1929 concernant les demandes de changement de nom, M. CAMPOS Nicolas, Paul, Hervé, né à Nice (06) le 29 mars 1988, fait savoir qu'il va introduire une instance en changement de nom pour substituer à son nom patronymique celui de ALLAVENA.

En application de l'article 6 de ladite ordonnance, les personnes qui s'estimeraient lésées par cette demande de changement de nom pourront y faire opposition auprès du Directeur des Services Judiciaires,

dans les six mois suivant la dernière publication du présent avis.

Monaco, le 22 novembre 2013.

---

**CESSATION DES PAIEMENTS**  
de la **S.A.M. SPLENDID GARAGE**

dont le siège social se trouve  
9, rue Baron Sainte-Suzanne - Monaco

Les créanciers de la S.A.M. SPLENDID GARAGE, dont la cessation des paiements a été constatée par jugement du Tribunal de Première Instance du 3 octobre 2013, sont invités, conformément à l'article 463 du Code de commerce, à adresser par pli recommandé à M. André GARINO, Syndic à Monaco, 2, rue de la Lùjernetta, une déclaration du montant des sommes réclamées et un bordereau récapitulatif des pièces remises.

Cette production devra avoir lieu dans les quinze jours de la présente insertion ; ce délai est augmenté de quinze jours pour les créanciers domiciliés hors de la Principauté.

A défaut de production dans les délais, les créanciers seront exclus de la procédure. Ils recouvreront l'exercice de leurs droits à la clôture de la procédure, en cas de liquidation des biens et lorsque le débiteur reviendra à meilleure fortune, en cas de règlement judiciaire.

Monaco, le 22 novembre 2013.

---

**GOLDEN SERVICES S.A.R.L.**

**CONSTITUTION D'UNE SOCIETE  
A RESPONSABILITE LIMITEE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 juillet 2013, enregistré à Monaco le 18 juillet 2013, folio Bd 75 V, case 2, il a été constitué une société

à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « GOLDEN SERVICES S.A.R.L. ».

Objet : « La société a pour objet :

Toutes prestations de conciergerie réalisées dans les locaux de la Tour Odéon, à destination des immeubles du groupe MARZOCCO ou de ceux détenus en copropriété par ledit groupe, et notamment voiturier, entretien de jardins, de piscines, nettoyage d'appartements, d'automobiles.

Et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser le développement. »

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 7, rue Suffren Reymond à Monaco.

Capital : 20.000 euros.

Gérant : Monsieur Claudio MARZOCCO, associé.

Gérant : Monsieur Paolo MARZOCCO, associé.

Gérant : Monsieur Luca MARZOCCO, associé.

Gérant : Monsieur Daniele MARZOCCO, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 14 novembre 2013.

Monaco, le 22 novembre 2013.

---

**JDF**

**CONSTITUTION DE SOCIETE  
A RESPONSABILITE LIMITEE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 avril 2013, enregistré à Monaco le 23 avril 2013, folio Bd 157 R, case 2, il a été constitué une société



à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « JDF ».

Objet : « La société a pour objet en Principauté de Monaco et à l'étranger :

« Snack-bar avec vente à emporter et service de livraison ».

Et généralement toutes activités annexes et connexes aux susdites et se rattachant à l'objet social ci-dessus. »

Durée : Cinquante années à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 17, boulevard Albert II à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur David EDERY, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 15 novembre 2013.

Monaco, le 22 novembre 2013.

---

## **LANDSVERK MOTORSPORT S.A.R.L.**

---

### **CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

---

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 septembre 2012, enregistré à Monaco le 10 septembre 2012, folio Bd 66 V, case 4, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « LANDSVERK MOTORSPORT S.A.R.L. ».

Objet : « La société a pour objet : Achat, vente en gros et en détail exclusivement par Internet, sans stockage sur place, de toutes pièces mécaniques ou de carrosserie, d'accessoires divers et de décoration pour véhicules automobiles, et de tous articles s'y rapportant ;

Et, généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus ».

Durée : 99 années, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 8, quai Jean-Charles Rey à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur LANDSVERK Kjell Halvor, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 14 novembre 2013.

Monaco, le 22 novembre 2013.

---

## **SOGESTMAR S.A.R.L.**

---

### **CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

---

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 juillet 2013, enregistré à Monaco le 18 juillet 2013, folio Bd 75 R, case 2, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « SOGESTMAR S.A.R.L. ».

Objet : « La société a pour objet en Principauté de Monaco, pour son compte et pour le compte de tiers, directement ou indirectement :

Gestion immobilière, administration de biens immobiliers et syndic d'immeubles en copropriété.

Et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser le développement. »

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 7, rue Suffren Reymond à Monaco.

Capital : 20.000 euros.

Gérant : Monsieur Claudio MARZOCCO, associé.

Gérant : Monsieur Paolo MARZOCCO, associé.

Gérant : Monsieur Luca MARZOCCO, associé.

Gérant : Monsieur Daniele MARZOCCO, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 14 novembre 2013.

Monaco, le 22 novembre 2013.

---

## **NEW PROJECT WALL**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros  
Siège social : 35, rue Plati - Monaco

---

## **CESSION DE PARTS SOCIALES DEMISSION D'UN COGERANT MODIFICATIONS AUX STATUTS**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Monaco du 22 octobre 2013 dûment enregistré, Monsieur Andrea STATARI a cédé ses cent cinquante parts d'intérêts qu'il possédait dans la S.A.R.L. NEW PROJECT WALL, à Monsieur Giuseppe CURRA, associé et cogérant, et a donné sa démission de ses fonctions de cogérant.

A la suite de cette cession, la société, dont le capital reste fixé à 15.000 Euros divisé en 300 parts sociales de 50 Euros chacune, continuera d'exister avec :

- Monsieur Giuseppe CURRA, associé unique propriétaire de la totalité des parts, soit TROIS CENTS parts numérotées de 1 à 300.

L'article 7 (capital social) et l'article 13 (gérance) des statuts ont été modifiés en conséquence.

La raison sociale reste inchangée et la société continue à être gérée par Monsieur Giuseppe CURRA, pour une durée illimitée.

Un original dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 14 novembre 2013.

Monaco, le 22 novembre 2013.

---

## **ELYSS**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 100.000 euros  
Siège social : 27, boulevard d'Italie - Monaco

---

## **DEMISSION D'UN CO-GERANT**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2013, l'assemblée générale des associés a pris acte de la démission de Madame Michèle RICHELMI.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 13 novembre 2013.

Monaco, le 22 novembre 2013.

---

## **EVASS**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros  
Siège social : 27, boulevard d'Italie - Monaco

---

## **DEMISSION D'UN CO-GERANT**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2013, l'assemblée générale des associés a pris acte de la démission de Madame Michèle RICHELMI.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 13 novembre 2013.

Monaco, le 22 novembre 2013.

---

### **IDEAL FLAMMES**

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 21, rue de la Turbie - Monaco

---

### **CHANGEMENT DE GERANT**

Aux termes d'une décision des associés réunis extraordinairement en assemblée générale ordinaire le 24 septembre 2013 et enregistrée le 2 octobre 2013, Madame Valérie CAVALLO a été nommée en qualité de gérante de la société en remplacement de Monsieur Fabrice CAVALLO démissionnaire.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 13 novembre 2013.

Monaco, le 22 novembre 2013.

---

### **SARL FYD MONACO**

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 20.000 euros

Siège social : 9, avenue des Papalins à Monaco

---

### **TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 9 septembre 2013, les associés ont décidé de transférer le siège social au 1, avenue Henry Dunant à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée citée ci-dessus, a été déposé au Greffe Général des Tribunaux

de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 9 octobre 2013.

Monaco, le 22 novembre 2013.

---

### **SARL LOPEZ DE LA OSA & FRANCO REAL ESTATE**

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 17, avenue Saint-Michel - Monaco

---

### **TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

A la suite de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 9 octobre 2013, les associés de la SARL LOPEZ DE LA OSA & FRANCO REAL ESTATE ont décidé le transfert du siège social au 2, rue Imberty à Monaco.

Un original dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 30 octobre 2013.

Monaco, le 22 novembre 2013.

---

### **SARL MY JEMMA**

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

siège social : 17, boulevard de Suisse - Monaco

---

### **TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2013, les associés ont décidé de transférer le siège social au 38, boulevard des Moulins à Monaco.

Un exemplaire de l'acte susmentionné a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 13 novembre 2013.

Monaco, le 22 novembre 2013.

---

**PRINCESS YACHTS MONACO S.A.R.L.**

Société à Responsabilité Limitée  
 au capital de 15.000 euros  
 Siège social : 27, boulevard Albert I<sup>er</sup> - Monaco

**TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14 octobre 2013, il a été décidé le transfert du siège social au « Castellara », 9, avenue Président J.F. Kennedy, à Monaco.

Un exemplaire de l'acte susmentionné a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 4 novembre 2013.

Monaco, le 22 novembre 2013.

**MONACO RELOCATION PARTNERS  
S.A.R.L.**

Société à Responsabilité Limitée  
 au capital de 15.000 euros  
 Siège social : 7 - 9, boulevard d'Italie - Monaco

**DISSOLUTION ANTICIPEE**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2013, les associés de la société MONACO RELOCATION PARTNERS SARL, ont décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

Ils ont, en conséquence, fixé le siège de la liquidation au 32, boulevard d'Italie à Monaco, et nommé en qualité de liquidateur, Madame Debora IBBA, demeurant 32, boulevard d'Italie à Monaco.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 6 novembre 2013.

Monaco, le 22 novembre 2013.

**HMY OVERSEAS SAM**

Société Anonyme Monégasque  
 au capital de 150.000 euros  
 Siège social : 1, avenue Henry Dunant - Monaco

**AVIS DE CONVOCATION**

Les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée « HMY OVERSEAS SAM », au capital de 150.000 Euros, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 9 décembre 2013, à 9 heures, au siège social de la SAM ALLEANCE AUDIT, 7, rue de l'Industrie à Monaco, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Bilan et du Compte de Pertes et Profits de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur ledit exercice ;

- Approbation des comptes, affectation des résultats, quitus aux Administrateurs ;

- Nomination des Commissaires aux Comptes pour les trois prochains exercices sociaux ;

- Fixation des honoraires des Commissaires aux Comptes ;

- Renouvellement de l'autorisation prévue à l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 ;

- Questions diverses.

A l'issue de cette assemblée, les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision à prendre sur la poursuite de l'activité sociale ;

- Questions diverses ;

- Pouvoirs à donner.

*Le Conseil d'Administration.*

**ASSOCIATION****RECEPISSE DE DECLARATION  
D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du

22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration reçue le 28 octobre 2013 de l'association dénommée « Happy Days ».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco : 20 C, avenue Crovetto Frères, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet de :

« Créer des liens entre personnes de tous âges se trouvant dans une situation d'isolement social. »

**FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES**  
*VALEUR LIQUIDATIVE*

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 15 novembre 2013
Azur Sécurité Part C	18.10.1988	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	7.733,89 EUR
Azur Sécurité Part D	18.10.1988	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	5.258,26 EUR
Americazur	06.01.1990	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	19.712,50 USD
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	283,32 EUR
Monaco Plus Value Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	2.015,78 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.797,52 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	6.074,08 USD
Monaco Court Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.043,48 EUR
Capital Obligations Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	4.587,92 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	2.116,72 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.380,98 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.331,03 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.090,82 EUR
Monaco Plus Value USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.023,17 USD
CFM Court Terme Dollar	18.06.1999	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.338,96 USD

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 15 novembre 2013
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.261,93 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.339,31 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.018,37 EUR
Capital Long Terme Parts P	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.318,75 EUR
Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	426,94 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	11.353,67 EUR
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.236,56 EUR
Monaco Trésorerie	03.08.2005	C.M.G.	C.M.B.	2.928,10 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.682,25 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.224,80 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	780,13 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.228,05 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.332,04 EUR
Objectif Rendement 2014	07.04.2009	EDR Gestion (Monaco)	Banque de gestion Edmond de Rothschild	1.169,31 EUR
Capital Long Terme Parts M	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	56.995,23 EUR
Capital Long Terme Parts I	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	578.912,92 EUR
Monaco Convertible Bond Europe	20.09.2010	C.M.G.	C.M.B.	1.049,25 EUR
Objectif Croissance	06.06.2011	EDR Gestion (Monaco)	Banque de gestion Edmond de Rothschild	1.101,80 EUR
Monaco Horizon Novembre 2015	07.05.2012	C.M.G.	C.M.B.	1.125,39 EUR
Objectif Maturité 2018	21.01.2013	EDR Gestion (Monaco)	Banque de gestion Edmond de Rothschild	1.032,03 EUR
Capital Private Equity	21.01.2013	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.052,28 USD
Monaco Horizon Novembre 2018	21.05.2013	C.M.G.	C.M.B.	1.051,97 EUR

---

---

Dénomination du fonds	Date d'agrèments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 14 novembre 2013
Monaco Environnement	06.12.2002	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	1.495,59 EUR
CFM Environnement Développement Durable	14.01.2003	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	1.426,03 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrèments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 17 novembre 2013
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	30.07.1988	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	582,51 EUR
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.874,54 EUR

---

---

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809

---

IMPRIMERIE  
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00

---

